

*Date de dépôt : 24 janvier 2022*

## Rapport

**de la commission de la santé chargée d'étudier le projet de loi de M<sup>mes</sup> et MM. Jennifer Conti, Youniss Mussa, Diego Esteban, Thomas Wenger, Xhevrie Osmani, Glenna Baillon-Lopez, Romain de Sainte Marie, Olivier Baud, Badia Luthi, Marc Falquet, Jean-Luc Forni, Nicole Valiquer Grecuccio, Souheil Sayegh, Jean-Charles Rielle, Jocelyne Haller, Amanda Gavilanes, Léna Strasser, Cyril Aellen, Céline Zuber-Roy, Pierre Conne modifiant la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) (K 1 18) (*Renforcement de la protection de la jeunesse contre le tabagisme*)**

### Rapport de M. Sandro Pistis

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission de la santé a étudié ce projet de loi intitulé « **Renforcement de la protection de la jeunesse contre le tabagisme** » durant 6 séances, soit le 24 septembre, les 15 et 22 octobre, le 19 novembre ainsi que les 3 et 17 décembre 2021.

La présidence a été assurée par M<sup>me</sup> Jennifer Conti qui a su mener les débats avec rigueur et fermeté.

Tous les procès-verbaux ont été tenus avec précisions et clarté par M<sup>me</sup> Carla Hunyadi.

Ont également participé aux travaux : M. Adrien Bron, directeur général de la DGS, ainsi que M. le conseiller d'Etat Mauro Poggia qui ont répondu aux diverses questions et interrogation des commissaires.

Les différents intervenants et auditionnés sont également cités tout au long de ce rapport au fur et à mesure de l'évolution des travaux de notre commission.

Nous remercions toutes ces personnes pour leur contribution au bon déroulement des travaux de la commission ainsi qu'à M<sup>me</sup> Angela Carvalho, secrétaire scientifique de la commission.

## **Séance du vendredi 24 septembre 2021**

### **Présentation du projet de loi**

Le président cède la parole à M<sup>me</sup> Conti.

M<sup>me</sup> Conti considère important de rappeler quelques chiffres : 9500 personnes meurent chaque année du tabac en Suisse. La consommation de tabac représente chaque année : 3 milliards de francs de frais médicaux ; 2 milliards de francs de pertes pour l'économie, liées aux incapacités de travail de courte ou de longue durée des fumeur·euses qui tombent malades ; 53 millions de francs de nettoyage. Le ramassage des mégots sur les surfaces naturelles (pelouse, gravier, copeaux de bois, haies) « engendre un surcoût de nettoyage démesuré ».

Il y a en outre l'impact environnemental du tabac : un seul mégot peut contaminer jusqu'à 500 litres d'eau.

Pour disposer d'un ordre de grandeur, entre le 24 septembre et le 19 novembre 2018, ce sont 20 758 024 mégots qui ont été jetés au sol sur le seul territoire de la Ville de Genève.

Plus de 80% des fumeurs ont commencé à fumer avant 21 ans. Enormément d'études l'ont montré, notamment une au niveau de la Suisse romande menée par l'Observatoire des stratégies marketing pour les produits du tabac en Suisse romande, qui montrait que ce phénomène était extrêmement marquant.

Ce phénomène a pris une telle ampleur qu'en mai 2020 l'OMS a tenu à sensibiliser sur ce point-là.

L'objet de cette campagne était également de mettre en lumière le risque de la consommation de tabac dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

Au niveau suisse, on a une législation beaucoup trop permissive, notamment en raison des lobbies. En 2019, dans le classement européen de la lutte anti-tabac, la Suisse arrive avant-dernière sur 36 pays.

Elle n'a d'ailleurs toujours pas ratifié la convention-cadre pour la lutte anti-tabac signée en 2004 alors que 181 pays l'ont déjà entérinée.

L'actualité au niveau fédéral montre que la Suisse n'est pas près de la ratifier. Il faut prendre des mesures plus strictes au niveau de la publicité et du parrainage.

Face aux blocages fédéraux, les cantons doivent proposer des stratégies alternatives. L'art. 4 de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif du 3 octobre 2008 prévoit explicitement la possibilité pour les cantons d'édicter « des dispositions plus strictes pour la protection de la santé ».

Pour protéger les jeunes et les enfants des risques du tabac, le canton de Genève dispose de l'art. 172 al. 1 de la constitution genevoise relatif à la promotion de la santé : « L'Etat prend des mesures de promotion de la santé et de prévention. Il veille à réduire l'impact des facteurs environnementaux et sociaux préjudiciables à la santé. »

Une des alternatives est de mettre en place des espaces extérieurs, particulièrement fréquentés par les jeunes, sans tabac.

Dé-normaliser le tabac. Voir des personnes fumer ou des signes de l'usage de tabac (par exemple des mégots) peut contribuer à l'initiation au tabagisme chez les jeunes.

Cette mesure s'inscrit dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2019-2023.

M<sup>me</sup> Conti affirme s'être inspirée de la loi québécoise.

La création d'espaces extérieurs sans fumée est une mesure répandue (entre autres en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Canada). Au Québec, par exemple, il est interdit de fumer dans un rayon de neuf mètres de toute porte menant directement à un établissement de santé, une université, une école, dans certains parcs, sur les terrasses publiques, sur les plages, dans les piscines publiques et pataugeoires, sur les terrains de sport.

Coire est la première ville de Suisse à avoir interdit (en 2008) la fumée dans les espaces de jeux publics.

Depuis, de nombreux cantons et communes se sont positionnés sur cette thématique et ont mis en œuvre des mesures similaires : Lugano, Lamone (Tessin), Reinach (Argovie), Dietikon (Zurich)...

Dans les Grisons, il est interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur des cours d'école et des installations sportives scolaires, ainsi que dans les lieux de rencontre et d'accueil des enfants et des jeunes.

Elle trouve intéressant de mettre en exergue qu'elle ne se voyait pas imposer cette mesure aux terrasses en raison des difficultés déjà subies en raison de la pandémie. Ces établissements ont déjà assez souffert. L'esprit de ce projet de loi est une mise en œuvre rapide, sans surcoût pour la collectivité ou tout·e acteur·trice du tissu économique genevois.

Elle précise que différentes questions se posent encore, notamment concernant le périmètre. Un règlement d'application pourra répondre à ces

questions. Elle tient à préciser que, quand ce PL est sorti dans la presse, elle a reçu beaucoup de soutien de la population.

Certains élus municipaux lui ont également témoigné leur soutien.

Un député PLR se dit favorable à ce PL. Au départ il était centré sur la jeunesse, mais il y a maintenant un élargissement, qu'il soutient.

Mais l'art. 3 avec son terme « exclusivement » signifie que l'on a exclu les établissements de soins. Ce député PLR demande à M<sup>me</sup> Conti si elle serait ouverte au fait qu'on inclue les établissements de soins.

M<sup>me</sup> Conti répond qu'initialement, elle voulait un périmètre plus large, mais, en échangeant avec les différentes associations, l'approche de commencer par la protection de la jeunesse était la plus pertinente et pragmatique.

Elle n'est donc pas opposée à une extension de ces espaces extérieurs sans fumée.

Un député Ve fait savoir, concernant l'art. 3 al. 2 let. a, que si les enseignants ne peuvent plus fumer ça ne va pas aller.

M<sup>me</sup> Conti répond qu'il s'agit là de la dimension du périmètre. Tout dépend du règlement d'application. Cela dépend aussi de comment l'école est faite. Le but est de dé-normaliser le geste.

Pour la jeunesse, il ne faut pas que ce soit normal de fumer. L'objectif est que l'enseignant ne soit pas visible par les écoliers.

Ce député Ve tient à dire que c'est déjà le cas, selon les écoles.

Un député UDC se dit assez favorable à l'objectif de ce PL, mais s'interroge sur la structure.

On interdit certaines zones aux fumeurs, donc on est autorisé à fumer là où ce n'est pas interdit. Il n'est pas à l'aise par rapport aux bâtiments de santé. Il y a des gens pour qui c'est trop tard et qui ont besoin de fumer leur cigarette.

Ça en devient presque médical. Il n'est pas à l'aise avec cet axe de l'interdiction. Certains effets vomitifs liés aux chimiothérapies ne sont stoppés que par le haschich. Se rendre dans ces espaces fumeurs, ce n'est pas anodin par rapport au regard des autres. Aux États-Unis, on expose les fumeurs.

M<sup>me</sup> Conti répond que c'est bien pour cette raison qu'elle a ciblé uniquement les espaces fréquentés par la jeunesse. Il faut y aller petit à petit, car c'est un vrai changement culturel qui est proposé. Ce PL est plus du bon

sens qu'autre chose. Ce que le député UDC dit, c'est un autre projet de loi et ça ne concerne pas ce qui est traité ici.

Une députée EAG va dans le même sens que le député UDC. Il y a des populations pour lesquelles ce n'est pas raisonnable. C'est extrêmement compliqué. Aux alentours des lieux de santé, ça lui paraîtrait risqué.

M<sup>me</sup> Conti insiste sur le fait que ce n'est pas le propos du projet.

Une députée PLR souhaite revenir sur le premier point qui concerne l'art. 3 al. 2 let. a et le terme « établissements de formation ». Pour le primaire et le secondaire I, il est clair qu'on ne peut pas fumer.

Pour le secondaire II, c'est plus difficile, car les jeunes sont plus grands, et sortiront de l'école pour aller fumer. S'il y avait des zones, ce serait plus crédible. Elle n'est pas sûre qu'à cet âge-là il y ait une influence des adultes (qui fumeraient devant les élèves).

Il y a aussi des lieux de formation pratiquement pour adultes. Elle demande si ce PL concernera le périmètre entier.

M<sup>me</sup> Conti répond que oui.

La députée PLR ajoute que les terrains sportifs ne sont pas uniquement fréquentés par les jeunes, selon elle. Elle demande ce que M<sup>me</sup> Conti entend par « terrains de camps et camps de vacances » à la let. e.

M<sup>me</sup> Conti répond qu'il s'agit d'aires de jeux réservées aux espaces de vacances, comme des centres aérés.

La députée PLR demande si cela pourrait être reformulé.

M<sup>me</sup> Conti répond que cela pourrait être précisé dans le règlement d'application.

Une députée Ve a des demandes de précision concernant l'art. 3 let. e de ce PL : les camps de jour et camps de vacances impliquent en fait toutes les activités de loisirs, donc ce n'est pas précis. Elle demande si cela inclut les maisons de quartier et les écoles de musique, par exemple.

Elle pense qu'il serait bien de préciser. Elle demande également pourquoi avoir utilisé le mot « garderie » et non pas le mot « crèche ». Elle pense qu'il faudrait peut-être définir ce que c'est que la jeunesse. Il lui paraît important de déterminer un cadre en termes d'âge dans un PL.

M<sup>me</sup> Conti prend note de ces remarques et précise que la cible « jeunesse » va jusqu'à 21 ans, considérant le fait qu'une personne qui n'a jamais fumé avant 21 ans restera très probablement non fumeuse toute sa vie.

Un député S souhaiterait avoir l'appréciation de M<sup>me</sup> Conti par rapport à la cigarette électronique. Il demande si elle a réfléchi à cet aspect-là.

M<sup>me</sup> Conti indique qu'ils ont ciblé tout ce qui était produit du tabac et cigarette classique. La question de l'inclusion de la cigarette électronique pourra être traitée lors des auditions.

M. Bron propose d'entendre des spécialistes pour faire un topo et pour avoir un bilan de l'application de la loi sur l'interdiction de fumer. Mais sur le fond, ils sont favorables à l'entrée en matière.

Le président estime que l'on fait beaucoup de prévention pour certains lieux (signes de sortie de secours, pour porter le masque), mais pas assez de prévention sur l'interdiction de fumée. Il pense qu'on devrait axer ce PL sur la signalisation, pour rendre attentifs les gens. Il lui paraît important de faire un rappel de manière formelle.

Le président a une deuxième question sur la prévention : il a l'impression qu'on est timide sur la prévention en Suisse et à Genève, qu'il n'y a pas de prévention sur la voie publique.

C'est dommage que ce PL ne mette pas l'accent sur cette prévention publicitaire. Il termine en se disant attristé de voir le nombre de jeunes qui fument. Il se pose la question d'une éventuelle prévention à l'école.

M<sup>me</sup> Conti explique qu'elle a assisté à la présentation d'une commune dans le Tessin qui a expérimenté les espaces de jeux sans fumée et avait évoqué toute la partie prévention, notamment de la signalétique. Elle aurait peut-être dû le mentionner dans le PL. Mais par rapport à ce que fait le DIP, elle ne s'est pas penchée sur la question. C'est un point à étendre lors de nos auditions.

Un député PLR propose une audition, celle du professeur Jean-François Etter, professeur ordinaire à l'institut de santé globale et spécialiste mondial reconnu dans le domaine de la prévention du tabac.

Un député PDC propose une audition de Carrefour Prévention.

Une députée Ve fait savoir qu'elle aurait voulu entendre le DIP.

M<sup>me</sup> Conti a également des suggestions en termes d'auditions : CIPRET, AT Tabac, M<sup>me</sup> Karin Zürcher.

Une députée EAG demande s'il ne serait pas intéressant d'entendre quelqu'un du service d'addictologie par rapport aux inquiétudes soulevées par le député UDC et elle-même, pour savoir l'impact que ce PL pourrait avoir sur ces populations.

M. Bron propose d'auditionner M. Jean-Paul Humair, spécialiste en la matière aux HUG.

Un député PLR propose que l'on auditionne ces personnes ensemble.

Un autre député PLR a l'impression qu'il devrait y avoir une majorité qui est « pour » ce PL dans la commission.

Donc, les auditionnés doivent seulement dire si on va assez loin ou non. Il vaudrait mieux ne pas passer trop de temps sur ces auditions et voter ce PL.

M<sup>me</sup> Conti ajoute que, pour l'élaboration de ce PL, elle a consulté CIPRET, Unisanté et AT Tabac.

Le président prend note de toutes les suggestions.

M<sup>me</sup> Conti indique que M. Etter a une vision suffisamment complète, sur la question du périmètre notamment.

Le président remarque que personne n'est opposé à ces auditions. Ils feront venir les quatre.

## **Séance du vendredi 15 octobre 2021**

### **Audition de M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat – DIP, accompagnée de M. Pascal Freydier, directeur du pôle promotion de la santé et prévention (OEJ)**

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta présente M. Freydier. Elle pensait que ce serait surtout les députés qui auraient des questions à leur poser. Elle va tout de même faire quelques remarques introductives.

Sur le fond, M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique que tout PL qui va dans le sens d'une limitation de la fumée notamment dans les lieux qui pourraient toucher les jeunes va dans le bon sens en termes de prévention.

Il est prouvé que, pour un jeune qui n'a pas commencé à fumer avant ses 21 ans, le risque qu'il commence après est beaucoup moins grand. Donc, le fait de cibler des lieux où se trouvent les jeunes va dans le bon sens.

Mais elle s'interroge sur l'application pratique de ce PL.

Le PL mentionne également les établissements de formation, ce qui voudrait peut-être dire que les hautes écoles seraient également concernées. Pour les écoles du canton, la question du primaire ne se pose pas, puisqu'il est interdit de fumer avant l'âge de 16 ans. En revanche, au secondaire II, la cigarette est autorisée à l'extérieur.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta se demande dans quelle mesure la limitation du périmètre sera définissable. Selon les bâtiments, distinguer les limites de l'école n'est pas toujours facile. Ce n'est pas comme les préaux d'écoles primaires. Ils ont des chiffres internationaux sur les effets de la cigarette, notamment sur le Canada qui a pris des mesures drastiques dont les résultats se sont avérés efficaces. Il y a des questions de périmètres et d'aspects

pratiques à définir. Au secondaire II, il y a également beaucoup d'élèves majeurs, ce qui peut poser d'autres questions. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta cède la parole à M. Freydier.

M. Freydier explique que, au service santé de l'enfance de la jeunesse, ils ont un programme de promotion de la santé qui s'appelle « Escale » et qui traite du renforcement des compétences à dire non, à résister au groupe. Le programme n'est pas uniquement concentré sur le tabagisme mais plutôt sur tous les comportements concernant la santé qui se font sous la pression des autres. Au secondaire I, le programme est plutôt axé sur la santé sexuelle, l'alcool et le cannabis.

Chaque élève du secondaire I et du secondaire II a en ressource une infirmière de santé communautaire, qui peut, dans le cadre d'un entretien spécifique, orienter l'élève pour toute question qui traite du tabagisme. Par rapport au PL, ils saluent naturellement tout effort qui va dans le sens de limiter le risque d'exposition au tabagisme passif, mais ils se posent la question de la cigarette électronique : ils supposent qu'interdire de fumer au secondaire II pourrait pousser les jeunes à utiliser la cigarette électronique.

Même si c'est mieux que la cigarette classique, cela génère tout de même des problèmes d'addiction. Ils se demandent s'il ne faut pas intégrer la cigarette électronique et tout produit dérivé au tabac dans le PL.

Un député PDC s'adresse à M<sup>me</sup> Emery-Torracinta et lui demande ce que cela va changer par rapport à la pratique actuelle concernant les limites des établissements publics.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'il faudrait un règlement d'application. Elle comprend les établissements fermés comme quelque chose de plus large que ce qui existe aujourd'hui. Si on va dans le sens du PL, cela voudrait dire donner une certaine distance et ainsi empêcher des personnes de fumer par ce biais-là.

Elle pense que le personnel de ces établissements pourrait « rouspéter ». Les élèves qui doivent sortir de l'enceinte des bâtiments pour aller fumer pendant la pause risquent d'arriver en retard, car ils doivent s'éloigner pour fumer. Mais quand l'on n'a que cinq minutes de pause et qu'on est au troisième étage, cela peut dissuader de fumer. La question du cercle se pose également, car si le cercle est trop large cela encouragerait peut-être les élèves à manger ailleurs pour les pauses de midi, par exemple. Il faudrait peut-être mettre en place un projet pilote.

Un député PDC demande si les auditionnés ont une idée de l'âge à partir duquel les jeunes commencent à fumer.

M. Freydier répond que c'est à partir de l'âge de 11-12 ans selon les études et que 5% des élèves de 15 ans sont des fumeurs réguliers.

Ce député PDC comprend donc que ce projet de loi ne va pas diminuer le nombre de fumeurs, mais juste diminuer la fumée passive.

La présidente demande aux auditionnés ce qu'ils mettent en place en termes de stratégie de prévention par les pairs, car elle a vu que des jeunes qui sensibilisent d'autres jeunes c'est une approche qui a fait ses preuves.

M. Freydier répond qu'ils n'ont pas de programme particulier de stratégie de prévention par les pairs. Il ajoute qu'il faudrait regarder avec le CIPRET pour voir s'il est en capacité d'agir.

La présidente tient à ajouter que la question de la cigarette électronique avait été évoquée. Le but de ce PL est de dé-normaliser le geste. Il semble donc pertinent de l'élargir. Elle se demande ce qui se fait en la matière à l'étranger et si les autres pays ont également visé les cigarettes électroniques.

M. Freydier répond qu'il n'a pas d'élément en particulier à ce sujet-là. Actuellement, les dernières études montrent qu'il serait judicieux de viser la cigarette traditionnelle et tout produit associé ou dérivé du tabac, même si la cigarette électronique est un outil manifestement efficace dans la transition vers l'arrêt du tabac, mais là on s'adresse à des populations en lien avec de l'initiation au tabagisme. Ils pensent que de voir des jeunes vapoter pourrait donner l'envie à d'autres jeunes de s'initier au vapotage, avec ce risque de dépendance à la nicotine à un moment donné. Mais ils ne sont pas des spécialistes en tabacologie non plus.

La présidente demande s'il y a des lieux qu'ils auraient oubliés.

M. Freydier répond que non.

Un député Ve explique que l'art. 3 al. a du PL lui paraît compliqué à mettre en œuvre. Il se pose la question de la délimitation de l'espace et surtout celle du contrôle du respect de cette interdiction.

Il demande si les directions d'établissements devront faire la police et si c'est dans leur cahier des charges. Il demande qui va faire en sorte que cette loi soit appliquée.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'elle imagine mal des surveillants de préau à l'enseignement secondaire II. Elle ne sait pas. La question est de savoir s'il est suffisamment dissuasif de mettre une certaine distance. Il faudrait presque le tester pour le savoir. Elle anticipe déjà des réactions du personnel fumeur.

Ce député Ve demande à M<sup>me</sup> Emery-Torracinta si elle verrait la direction de l'établissement être habilitée à dire aux professeurs qu'ils sont trop proches.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond que la direction pourrait en tout cas faire la remarque. Mais il est certain que les doyens ne vont pas faire le tour de l'école pour vérifier ce qu'il se passe. Elle précise que là il est question des jeunes et non des professeurs.

La présidente explique que, lorsqu'ils ont fait des recherches pour ce PL, la dimension de la prévention par les pairs a été évoquée. Ces stratégies pourraient être développées.

Ensuite, pour tout ce qui est espace de jeu, il y a des mécanismes d'autorégulation, si on met de grands panneaux d'interdiction de fumer, les parents s'autoréguleront.

Ce député Ve ne se questionne pas par rapport aux élèves mais plutôt par rapport au corps enseignant, car ce sont des questions qui surgiront à un moment donné.

La présidente précise qu'ils peuvent tout de même fumer, mais ils ne doivent pas être visibles des jeunes.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta explique qu'au secondaire II, cela est presque impossible vu la configuration des bâtiments.

Un député PLR se souvient de l'époque où il était possible de fumer librement dans les restaurants. Dans les HUG également. Aujourd'hui, cela ne viendrait à l'idée de personne de fumer dans ces lieux. Il ne faut pas trop se limiter. Il pense que le plus important pour les jeunes, c'est qu'ils ne deviennent pas addicts à la nicotine.

Et pour cela il faut éviter l'exposition à la nicotine. Il explique que l'on devient fumeur aussi parce que l'on est exposé à la présence de fumeurs, notamment d'adultes. Il se demande s'il ne faudrait pas prendre le problème dans l'autre sens et si les enseignants pourraient rentrer eux-mêmes dans une logique de prévention, en se disant que, s'ils ne fument pas, ce n'est pas seulement parce que c'est interdit, mais aussi parce qu'ils contribuent à faire en sorte que les élèves ne soient pas incités à fumer.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta répond qu'elle n'en a aucune idée, mais l'exemple de la vaccination (on se vaccine non seulement pour nous mais aussi pour les autres) démontre tout de même que l'on arrive finalement à un cercle de population qui n'entre pas dans cette démarche-là. Mais d'une manière générale dans la société, les gens fument aujourd'hui beaucoup moins qu'il y a des années en arrière. Les professeurs fumeurs restent certainement

minoritaires dans le corps enseignant. La réflexion est plus subtile que cela, car ce n'est pas vraiment l'école qui est le lieu où l'on est tenté de fumer. Il faut se demander ce qui fait que les jeunes vont arriver à des addictions. Que le PL soit suffisant, elle n'en est pas sûre.

M. Freydier explique avoir été heurté par le nombre de fumeurs qu'il y avait dans la ville d'Yverdon. Il pense qu'il y a des endroits où cela a plus progressé qu'ailleurs. Il y a également les phénomènes de groupe : à l'adolescence, on est dans l'imitation, dans l'identification. C'est pour cette raison que leur programme se fonde sur la capacité à résister aux pressions de groupe. Il trouve tout de même symboliquement intéressant de proposer à l'élève un environnement qui soit le plus sain possible. Cela peut marquer. Mais il sait que cela peut être compliqué.

La présidente remercie les auditionnés.

Un député PDC demande comment pourra se faire le contrôle de cette interdiction sur les lieux de sport et pour les spectateurs d'un match de foot ouvert par exemple. Il ajoute que, s'ils font un PL, il faut pouvoir contrôler sa mise en œuvre après. Cela lui semble complexe.

M. Poggia explique qu'il faudra prévoir des dispositions pénales qui permettront de déléguer le soin de dénoncer, comme c'est le cas actuellement avec des concierges pour des personnes qui sont mal parquées, par exemple.

Il faut se poser la question de l'application des règles que l'on adopte, mais après il n'est pas possible de s'empêcher d'adopter des règles parce que l'application risque d'être difficile. Il prend l'exemple de la vente de tabac à des mineurs : elle est interdite, mais ce n'est pas pour cela qu'il y a un contrôleur devant chaque kiosque de la ville.

Il serait plutôt possible d'organiser des achats tests et de sanctionner. Ce n'est pas parce que ce n'est pas contrôlable immédiatement qu'il ne faut pas l'interdire. Il faut se donner les moyens, si l'on estime que c'est une politique de santé publique.

L'articulation entre liberté personnelle et santé publique est toujours délicate. L'action répressive de l'Etat ne peut pas être partout, mais ce n'est pas une raison pour renoncer à faire quelque chose.

Un député PLR pense qu'on ne part pas de 0. Il faut se rappeler que toute la question de l'interdiction de fumer dans les lieux publics était essentiellement axée sur la fumée passive. Il ne faut pas l'oublier. Il faudra trouver les bons arguments si on veut limiter la consommation devant les jeunes.

M. Bron souhaite ajouter qu'un des débats actuels, c'était jusqu'où va l'interdiction de la publicité. Le corpus actuel cantonal interdit la publicité dans la mesure donnée par le droit fédéral. C'est ambigu, sachant que le droit fédéral a renoncé à faire quelques pas supplémentaires. C'est aussi un débat possible.

Une députée Ve affirme être d'accord avec le PL, mais se demande si l'aménagement de « zones fumeurs » à une certaine distance passerait mieux que d'interdire complètement. Elle sait qu'au Canada ils interdisent partout, mais c'est assez dictatorial, selon elle.

Ce n'est pas très bien pris par quelques fumeurs, même si c'est une bonne chose au niveau de la prévention. Pour commencer, elle pense que faire se déplacer les fumeurs dans des espaces dédiés aux fumeurs serait bien.

M. Poggia ajoute que personne n'est neutre sur le sujet : fumeur, non-fumeur, ex-fumeur. Il a l'impression d'une dictature des fumeurs sur les non-fumeurs. Il a connu les moments où les non-fumeurs n'avaient rien à dire.

La présidente fait savoir qu'elle ne partage pas les propos de la députée Ve concernant le Canada et le terme « dictatorial ». Il y a au contraire une grande acceptabilité au Canada.

La même députée Ve répond que ce n'est pas le cas chez les fumeurs. Pour les fumeurs, fumer dans un endroit avec d'autres personnes, c'est quelque chose de social. Elle imagine quelque chose d'un peu plus flexible, comme faire des « zones fumeurs ».

La présidente rappelle que ce PL vise les lieux fréquentés par la jeunesse et non pas les terrasses.

Un député MCG se dit favorable à ce PL, mais se demande néanmoins comment cela serait réalisable pour les aires réservées aux spectateurs ou pour du sport spectacle, à La Praille par exemple.

Il a de la peine à voir que cette interdiction soit faite au stade de La Praille, avec des dizaines de milliers de spectateurs. Il n'est pas certain de l'applicabilité de la chose. Il aimerait avoir des explications du département.

M. Poggia se demande s'il est permis de fumer dans le stade de La Praille.

La présidente répond qu'il lui semble que non, justement. Cela est déjà interdit.

M. Poggia ajoute qu'il est clair que, si l'on doit regarder un match et qu'on est derrière quelqu'un qui allume cigarette sur cigarette, on a envie de se déplacer.

## Séance du vendredi 22 octobre 2021

### Présentation par le département : « La lutte contre le tabac à Genève »

M<sup>me</sup> Marie Leocadie se présente : elle est responsable du secteur prévention et promotion de la santé à la direction générale de la santé. Elle va se charger d'une première partie de cette présentation et remercie la commission pour l'invitation.

M<sup>me</sup> Leocadie explique qu'il leur semblait important, comme préambule, de rappeler sur quels fondements se pose cette politique cantonale de prévention du tabagisme. Il est important de rappeler le concept cantonal de promotion et de prévention de la santé. Leur mission est de répondre aux besoins de la population en termes de prévention et promotion.

Ils agissent de façon multisectorielle. Ils vont agir sur le comportement de la population mais aussi sur les déterminants en lien avec le thème socio-économique, le système de la santé et encore le cadre légal. Il est important de pouvoir agir sur ces différents facteurs puisque c'est ce qui va leur permettre d'apporter une proposition et une action qui soient systémiques. Ils ont décliné ces différentes missions en plusieurs axes d'actions, axes qui répondent aux différents déterminants de la santé.

M<sup>me</sup> Leocadie présente ces différents axes à la slide 3 de la présentation : il y a tout d'abord l'axe environnemental, qui est important pour la population, l'idée étant de vivre sainement et sans risque pour la santé. L'axe 2 concerne le contexte socio-économique, car la population vulnérable est celle qui est la plus touchée par des problématiques de santé. Notamment, le programme anti-tabac va aussi se centrer sur ce type de population. L'axe 3 se nomme « Une population informée et capable d'agir en faveur de la santé ».

Le fait d'augmenter les connaissances et les compétences en santé de la population va leur permettre d'avoir un pouvoir d'agir sur leurs problématiques de santé. L'axe 4 est orienté vers la population jeune, de la naissance jusqu'à l'âge adulte. Ils vont traiter les différentes problématiques en lien avec les risques auxquels ils sont confrontés, notamment en termes d'addiction. L'axe 5 vise un environnement professionnel sain.

En effet, M<sup>me</sup> Leocadie explique que l'on passe énormément de temps au travail, donc il est important que l'on puisse travailler sereinement sans stress. Ils ont pris également en considération les données démographiques qui mettent en avant une population vieillissante. Un axe est réservé pour ce type de population, c'est l'axe 6. L'axe 7 vise un système de santé performant en matière de promotion de la santé et de prévention. Le dernier axe spécifique est le travail structurel, notamment sur les bases légales et sur

les conditions-cadres favorables à la santé. On sait que les mesures structurelles sont celles qui sont les plus efficaces en termes de promotion et de prévention de la santé.

M<sup>me</sup> Leocadie ajoute qu'ils ont un axe transversal qui est le fait de pouvoir promouvoir la santé mentale, puisque l'on retrouve la santé mentale dans chacun de ces axes.

M<sup>me</sup> Leocadie explique que toutes leurs activités sont ancrées dans ces différents axes et qu'elles sont guidées par sept principes directeurs : prendre en compte les besoins de santé tout au long de la vie, réduire les inégalités de santé, promouvoir une approche positive de la santé, favoriser l'empowerment individuel et communautaire en matière de santé, agir sur tous les champs d'action et niveaux d'intervention possibles, assurer le suivi et l'évaluation des actions et agir sur le long terme et dans l'intérêt général. Ils ont mis en place un dispositif de suivi de ces différentes actions pour pouvoir vérifier l'efficacité à long terme.

M<sup>me</sup> Leocadie ajoute qu'il était important pour eux de rappeler les fondements de leur secteur qui permettent justement d'envisager, de créer des plans, des actions et d'orienter leurs activités.

M<sup>me</sup> Leocadie cède la parole à M<sup>me</sup> Magali Fischer, qui est spécialisée dans la lutte contre le tabagisme.

M<sup>me</sup> Fischer annonce le plan de la présentation (slide 4 de la présentation) : le premier point concerne la situation du tabagisme à Genève : pour bien comprendre cette situation, ils vont prendre de la hauteur et voir également ce qui se fait aussi aux niveaux international et national, et ensuite au niveau cantonal. En deuxième point, elle nous présentera la stratégie cantonale de prévention du tabagisme. Ils sont vraiment en train de préparer cette stratégie, mais il faudra de toute façon demander l'avis d'un groupe d'experts. En troisième point, ils vont présenter leur position sur le PL 12806. Et, enfin, il y aura un moment pour des questions.

M<sup>me</sup> Fischer commence par aborder le cadre sanitaire et épidémiologique du tabagisme. Elle souhaite rappeler quelques éléments par rapport à la santé, parce que l'on sait que le tabagisme est un problème grave de santé publique : en une année, il y a eu 9500 décès liés au tabagisme en Suisse, ce qui veut dire que 26 personnes chaque jour meurent de maladies liées au tabagisme. Ces décès représentent 14% de l'ensemble de tous les décès. Il faut prendre conscience que les décès liés au tabagisme sont une grande partie des décès totaux chaque année en Suisse. On sait que le tabagisme est évitable, raison pour laquelle il faut une bonne politique de prévention du tabagisme.

M<sup>me</sup> Fischer rappelle également que, parmi toutes ces maladies liées au tabagisme, 44% sont des cancers, 35% sont des maladies cardiovasculaires, 17% concernent des broncho-pneumopathies chroniques obstructives, et 4% concernent d'autres affections de santé (slide 7 de la présentation).

Elle rappelle que ces maladies ne sont pas seulement dues au tabagisme actif mais aussi au tabagisme passif.

M<sup>me</sup> Fischer souhaite faire un parallèle avec les coûts à la page 8 de la présentation, car le tabagisme a un coût social très important : 3,9 milliards de francs concernent les coûts directs sur la santé (tout ce qui a un lien avec la santé, aller chez le médecin par exemple) et 800 millions concernent des coûts indirects (tout ce qui est en lien avec la perte de productivité lorsque l'on est atteint d'une maladie liée au tabagisme). Ce chiffre représente 0,6% du PIB de la Suisse.

M<sup>me</sup> Fischer poursuit son propos en présentant quelques données épidémiologiques à la slide 9 de la présentation. Par rapport aux jeunes, la proportion des élèves de 11 à 15 ans qui consomment du tabac, on peut observer une augmentation de la courbe bleue. Plus l'âge augmente, plus on observe une augmentation. La courbe bleue, ce sont les personnes qui ont fumé au moins une fois dans leur vie, donc qui ont testé la cigarette.

La deuxième courbe, ce sont les personnes qui fument au moins une fois par semaine. Cette courbe est moins importante. Il pense qu'entre 11 et 15 ans, les jeunes sont plutôt à un stade d'expérimentation de ces produits, mais ils n'ont pas encore une consommation régulière.

Par rapport à la cigarette électronique (slide 10 de la présentation), elle rappelle que la prévalence à vie, c'est le fait de tester au moins une fois dans sa vie la cigarette. Chez les garçons de 15 ans, près de la moitié ont déjà testé la cigarette électronique.

Ce sont des chiffres importants. Par rapport à la consommation régulière, on voit aussi qu'entre 14 et 15 ans, il y a 17% de jeunes hommes et femmes qui consomment ces produits assimilés au tabac de manière régulière. Concernant les autres produits, ils constatent par exemple que le tabac à chauffer est quand même moins utilisé chez les jeunes entre 11 et 15 ans. Mais la pipe à eau est testée par une proportion de garçons à hauteur de 21%. Ce sont des chiffres intéressants pour connaître ce que les jeunes consomment aujourd'hui à Genève.

Au niveau de la population générale (à partir de 15 ans), la prévalence en Suisse est assez élevée, elle s'élève à 27,1% à Genève. C'est le même taux en Suisse. Pour donner un ordre de grandeur, en Suède, au Canada, ils sont à 9%

de prévalence. Donc, 27% c'est un chiffre très important. Ils observent tout de même une diminution avec les années. Mais ce chiffre reste très important.

M<sup>me</sup> Fischer en vient à l'exposition à la fumée secondaire (ou tabagisme passif) à la slide 12 de la présentation. L'évolution diminue, et heureusement : il y a 9,2% de femmes qui se disent exposées au moins 1 heure par jour au tabagisme dans leur vie quotidienne. Ils font la même observation au niveau suisse. La loi sur l'interdiction est entrée en vigueur en 2010, et ces chiffres ont fortement diminué en 2011 et 2012.

Au niveau de l'exposition secondaire au travail (proportion de personnes qui déclarent être au moins  $\frac{1}{4}$  du temps exposées à la fumée secondaire au travail), on voit que les hommes y sont plus exposés que les femmes. Et, dans les groupes d'âge, on peut voir que les jeunes sont plus exposés au tabagisme passif que les groupes plus âgés. Par rapport au niveau de formation, les personnes qui ont un niveau de formation plus bas sont également plus exposées au tabagisme passif.

M<sup>me</sup> Fischer en vient au cadre législatif et stratégique. Elle va partir du niveau international en parlant de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. L'objectif de cette convention est de réduire la demande et l'offre de tabac.

Il y a plusieurs mesures principales : surveiller la consommation de tabac, protéger la population contre la fumée du tabac, soutenir l'arrêt du tabac, informer les populations des dangers du tabagisme et faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage (art. 13). Ce dernier point est très important. Il y a aussi l'augmentation des taxes sur le tabac, car on sait que plus les taxes sont élevées plus le paquet coûte cher, plus cela a un impact sur la consommation de tabac.

M<sup>me</sup> Fischer fait savoir que 182 pays ont ratifié cette convention. La Suisse n'a pas pu le faire, parce qu'il lui manque l'interdiction de la publicité en faveur du tabac. C'est un des derniers pays en Europe qui n'a pas ratifié cette convention.

Pour revenir sur le point de l'interdiction de la publicité et de la promotion et du parrainage, la convention prévoit 6 mesures minimales qu'un pays doit respecter pour pouvoir la ratifier. Bien sûr, cette convention prévoit l'interdiction totale de la publicité, du parrainage et de la promotion du tabac. Mais si un pays ne peut pas mettre en place cette interdiction totale, au vu de sa constitution par exemple, elle doit respecter ces 6 obligations minimales. Dans la dernière version de la loi sur les produits du tabac, ils ont inclus beaucoup d'éléments en lien avec ces 6 obligations minimales, mais il

manque encore l'obligation pour l'industrie du tabac de communiquer ses dépenses consacrées à la publicité.

M<sup>me</sup> Fischer aborde la question de la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) à la slide 16 de la présentation, loi qui a fait l'objet de beaucoup de discussions au niveau fédéral. Elle rappelle que le 1<sup>er</sup> octobre 2021, la loi a été adoptée par l'Assemblée fédérale.

Cette loi est soumise à un délai référendaire jusqu'au 20 janvier 2022. S'il n'y a pas de référendum, elle entrera en vigueur. Il y a aussi un autre élément important à prendre en compte, c'est l'initiative fédérale « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac », soumise à votation le 13 février 2022.

Il y a un élément divergeant dans cette loi sur les produits du tabac entre les milieux de la prévention et le contenu de cette loi, c'est le degré d'interdiction de la publicité. Parce que cette loi, ce qu'elle inclut c'est vraiment la publicité adressée aux mineurs, alors que les milieux de prévention souhaitent une interdiction totale de la publicité, du parrainage et de la promotion, car c'est comme cela qu'on va pouvoir protéger les jeunes.

A Genève, il existe plusieurs lois qui traitent de la prévention du tabagisme. Il n'y a pas une loi qui contient toutes les dispositions. Il y a aussi l'interdiction de la publicité, par exemple au cinéma il est interdit de diffuser des publicités pour le tabac destinées aux mineurs (LRDBHD). Il existe également l'interdiction de l'affichage de la publicité sur le domaine public mais aussi sur le domaine privé, visible du domaine public.

Voilà les interdictions par rapport à la publicité. Il y a également la loi sur la protection des mineurs qui interdit la vente des produits du tabac et des produits assimilés aux mineurs. La loi pénale genevoise (LPG) aussi interdit aux moins de 16 ans de fumer. Bien sûr, il y a la LIF et aussi une loi spécifique pour accorder des subventions à la faîtière Carrefour addictionS.

M<sup>me</sup> Fischer en vient au cadre d'action concernant la situation à Genève. La prévention du tabagisme se retrouve dans l'axe 8 (« des bases légales et des conditions-cadres favorables à la santé »), parce qu'il y a beaucoup d'actions en lien avec l'aspect législatif, mais également dans l'axe 3 (« une population informée et capable d'agir en faveur de la santé »), où il y a beaucoup d'actions qui sont mises en œuvre.

M<sup>me</sup> Fischer donne l'exemple de l'action 2.2, qui vise à renforcer les compétences en santé de la population, mais aussi l'action 8.1 qui souhaite aligner au plus près la législation cantonale à la convention-cadre anti-tabac. Dans cet axe, ils sont en train d'examiner s'ils pourraient avoir une interdiction totale de la publicité à Genève. En parallèle, ils ont également eu

une recommandation de la commission consultative en matière d'addiction, qui est une analyse juridique, pour savoir si à Genève une interdiction totale de la publicité était possible. L'action 8.6 vise à développer un programme cantonal de prévention du tabagisme. En prévision de ce programme, ils vont développer une stratégie de prévention du tabagisme.

Pour mettre en œuvre ces mesures, ils octroient des subventions : Carrefour addictionS, avec qui ils ont un contrat de prestations, fait un grand travail. Leur prestation est d'informer et de sensibiliser la population, d'encourager l'arrêt du tabac, avec des groupes d'arrêt du tabac par exemple, de protéger contre la fumée secondaire. Par rapport à la protection de la fumée secondaire, il y a une action qui est dans le tableau de bord 2021-2024 qui dit que Carrefour addictionS doit promouvoir des espaces sans fumée dans les communes (clubs de sport par exemple), donc ils doivent faire de la sensibilisation sur ce point-là. Ils doivent également contribuer au développement d'une stratégie de dé-normalisation du tabac en mettant à disposition leur expertise. Ils octroient également une subvention à Planète Santé qui va développer une campagne de communication qui est ciblée auprès des jeunes.

M<sup>me</sup> Fischer passe à la stratégie cantonale de prévention du tabagisme (slide 22 de la présentation).

Ils ont développé une vision pour cette stratégie, qui est de créer un chemin de vie libre de nicotine et des produits du tabac pour les nouvelles générations. Ils se donnent comme mission de mettre en œuvre, dans les limites du cadre législatif cantonal et fédéral, les mesures prévues par la convention-cadre anti-tabac.

Cette convention est un traité international, donc normalement une région ne peut pas ratifier un tel traité, mais ils vont tenter de mettre en œuvre les mesures que ce traité prévoit. Il faudra bien sûr faire des ajustements, car un traité international ne peut pas *stricto sensu* être mis en œuvre dans une région. Ils ont des objectifs stratégiques, qui sont d'éviter le début de la consommation : l'enfant qui va naître va pouvoir continuer son chemin, évoluer et grandir sans être exposé au tabagisme passif et sans être initié à la consommation. Ils vont également essayer d'encourager l'arrêt de la consommation des adultes, car les adultes sont autour des enfants et c'est eux qui sont des modèles. Il faut vraiment agir sur ces trois niveaux pour avoir un changement.

Concernant leur position sur le PL, ils y sont tout à fait favorables. C'est déjà un pas en avant, même si c'est un petit pas. Si à Genève on peut avancer, il est important de commencer par ce PL. Après, il faudra, pour une politique

vraiment efficace, une interdiction globale de consommer du tabac dans les espaces extérieurs.

M<sup>me</sup> Fischer poursuit en présentant leurs arguments en faveur de ce PL. Il y a tout d'abord un ancrage international : dans la Convention-cadre pour la lutte anti-tabac (CCLAT), il est prévu que les mesures de protection doivent être mises en place à l'intérieur, mais également à l'extérieur. De plus, des études scientifiques ont montré que la fumée secondaire aux abords des bâtiments entrait aussi dans ces bâtiments. Une deuxième étude a montré que suite à une interdiction de fumer à l'extérieur, il y avait un effet positif sur la santé des enfants qui avaient de l'asthme. Il y a aussi les effets sur les comportements : les parents, les adultes ont une influence sur la norme, sur l'initiation de consommation de tabac chez les jeunes. Une étude, menée dans plusieurs pays, a montré qu'il y a deux fois plus de risques d'initier sa consommation quand on n'a pas d'interdiction de fumer à l'extérieur. Donc, l'initiation au tabagisme a un lien direct aussi avec ces interdictions de fumer dans les lieux publics extérieurs.

Ils ont quand même des propositions d'ajouts par rapport à l'idée de cette loi : tout d'abord la question des lieux de santé, par exemple aux HUG. A minima, il faudrait inclure la maternité, la pédiatrie, les endroits où beaucoup de jeunes circulent. Il serait également très important de se projeter dans d'autres interdictions, par exemple dans les voitures. Ce sont des lieux où les enfants sont présents. On voit aussi des effets positifs sur la santé lorsqu'il y a une interdiction de fumer dans les voitures en présence de mineurs.

M<sup>me</sup> Fischer a terminé sa présentation et laisse la place aux questions.

La présidente tient tout d'abord à remercier le département pour la qualité de leur présentation, tant sur le fond que sur la forme.

Un député PLR a différentes questions. Il aimerait tout d'abord comprendre la différence entre la prévalence à vie et la prévalence à 30 jours. Ensuite, il aimerait savoir si les auditionnés ont des éléments de compréhension par rapport au fait qu'après l'introduction de la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, Genève est plus haut que la moyenne suisse. Puis, il demande à M<sup>me</sup> Fischer de développer ses propos sur la loi contre la publicité qui est en période référendaire et sur l'initiative sur l'interdiction de publicité touchant les jeunes.

Enfin, il y a un espace extérieur aux HUG qui est prévu comme fumeur extérieur, donc cela voudrait dire qu'on l'interdirait. Il souhaite savoir si le département a pris la mesure du changement qu'ils veulent mettre en place, car à un moment donné ils vont rendre impossible aux fumeurs de fumer

pendant toute la durée de leur travail, alors que jusqu'à présent ils avaient aménagé des possibilités de fumer à peu près partout.

M<sup>me</sup> Fischer explique que la prévalence à vie, c'est le fait d'avoir fumé au moins une fois dans sa vie, c'est l'expérimentation. Mais la prévalence au cours des 30 derniers jours, c'est une consommation plus régulière. Concernant la question de député PLR de savoir pourquoi Genève était plus haut que la moyenne suisse, elle n'a pas d'élément explicatif, uniquement les chiffres. Enfin, sur la loi adoptée par l'Assemblée fédérale, M<sup>me</sup> Fischer explique que, dans ce texte, la publicité est spécialement visée pour les mineurs et c'est cela qui pose problème avec les milieux de la prévention. Par exemple, le parrainage d'évènements d'industrie du tabac serait interdit aux mineurs. Ce point est le plus important point de discordance avec les milieux de la prévention. Il y a aussi l'interdiction de consommer des produits du tabac avant 18 ans, ce qui est une nouveauté au niveau suisse. Les cigarettes électroniques sont incluses dans cette loi. Jusqu'à aujourd'hui, le tabagisme est dans la loi sur les denrées alimentaires, ce qui est très étrange. C'est donc pour cela qu'une loi a été élaborée, afin de traiter tous les aspects du tabagisme. Pour l'initiative, c'est une initiative constitutionnelle qui veut interdire la publicité totalement pour protéger les enfants et les jeunes.

Quant à l'espace HUG, bien sûr qu'une telle interdiction va mettre des obstacles aux fumeurs. Après, il est possible de définir un périmètre précis (par exemple au Canada, c'est 9 mètres). Il est vrai que cela aura un impact sur les adultes, mais si on veut une protection du tabagisme pour les jeunes il faut prendre ce genre de mesures.

Un député S demande, par rapport à la lutte contre les addictions en général (sucre, écrans, jeux), s'ils tirent des enseignements de ces autres politiques de prévention. Par rapport au concept de dé-normalisation, il demande s'il n'y a pas un risque de stigmatiser les personnes qui fument, sachant que parmi elles il y en a qui sont précaires ou qui n'arrivent simplement pas à arrêter de fumer. En interdisant, il se demande s'ils ne rendent pas la chose encore plus attractive, parce qu'elle est interdite justement.

Enfin, pour l'action 8.1, ils vont analyser si cette mesure fonctionne, mais elle n'est pas encore totalement en place puisque le texte fédéral n'a pas encore été voté. Il demande ce que l'on peut déjà analyser à ce stade.

M<sup>me</sup> Fischer répond au député S, par rapport aux domaines des addictions, que le tabagisme n'est pas la même chose que les comportements excessifs liés aux jeux de hasard et d'argent, par exemple. Dans le tabac, il y a de la nicotine, qui rend dépendant. Il n'est pas possible d'avoir les mêmes mesures,

car le produit n'est pas pareil. Et les comportements liés à ces addictions ne sont pas non plus similaires. Il faut distinguer les addictions sans substance de celles avec. L'approche n'est pas la même.

Ce député S ajoute que le plan d'action de promotion et de prévention de la santé est actif depuis début 2020. Ils ont déjà pris une première mesure, mais ils ont besoin de recul pour connaître l'efficacité des actions menées sur le terrain. Le prochain monitoring aura lieu en 2023.

M<sup>me</sup> Fischer explique que, oui, on parle de stigmatisation, mais avec le tabagisme on parle de maladie, de décès et, en termes de santé publique, on va essayer de protéger la santé de la population. Ce produit est sur le marché, mais pour pouvoir protéger la population ils doivent pouvoir mettre en place ces mesures.

Par rapport à l'action 8.1, au niveau suisse, la disposition dit que les cantons peuvent aller plus loin que la loi sur les produits du tabac. C'est un aspect important à prendre en compte.

M. Bron souhaite ajouter que des réflexions ont eu lieu au sein de la commission cantonale consultative en matière d'addictions, avec les propositions qui vont faire l'objet de discussions internes d'abord au niveau du Conseil d'Etat. Il y aura probablement des propositions de la part du Conseil d'Etat aussi dans ce domaine, puisqu'il y a une possibilité législative dans ce domaine-là. Mais au niveau du tempo, une autre proposition serait de ne pas couvrir ce terrain maintenant et de digérer la décision fédérale et voir après ce qui peut être défendu et proposé.

Un député PDC aimerait savoir s'ils ont regardé ces chiffres chez les jeunes selon des sous-groupes en fonction de l'état social, financier, familial, etc. Il explique que le prof. Guessous avait fait une étude sur l'obésité et avait remarqué une augmentation de l'obésité dans certains quartiers et pas dans d'autres. Il demande ensuite s'ils ont fait une relation entre consommation d'alcool et de tabac chez les jeunes.

M<sup>me</sup> Fischer répond qu'il est vrai qu'il y a des comorbidités entre l'alcool, le tabac et le jeu excessif, elle n'a pas plus d'information aujourd'hui, mais elle sait que ce lien entre ces différentes addictions existe. Par rapport à la première question du député PDC, M<sup>me</sup> Leocadie répond que l'idée est de pouvoir établir des cartographies pour mieux cibler les actions en fonction des quartiers. Il existe déjà des cartographies qui repèrent les populations vulnérables. Idéalement, le fait de pouvoir se centrer sur ces quartiers-là peut effectivement être une option.

M. Bron ajoute que leur intention est d'utiliser ce genre d'outils de façon beaucoup plus intense pour le pilotage de la politique de prévention, puis

beaucoup plus spécifique, en étudiant beaucoup plus de paramètres auprès de ces populations-là, et de pouvoir faire des cartographies beaucoup plus pertinentes.

M<sup>me</sup> Leocadie dit que l'objectif est de pouvoir monitorer de façon dynamique les différentes problématiques de santé qui peuvent surgir pendant une année.

M. Bron précise que c'est quelque chose qui est prêt à démarrer dès qu'il y a le financement. Il faut trouver le cadre financier pour le faire.

Un député PLR a une question sur les alternatives à la cigarette classique. Il demande comment ils abordent la cigarette électronique et les nouvelles méthodes de fumer. On voit qu'il y a une offensive très organisée des fabricants pour les présenter comme des alternatives.

M<sup>me</sup> Fischer répond que les produits assimilés au tabac sont inclus dans leur stratégie, par principe de précaution. Ils savent que les risques sont réduits, mais ils ne peuvent pas être sûrs à 100% que ces produits ne sont pas nocifs. Ils n'ont pas assez de recul non plus.

La cigarette électronique peut avoir des effets sur la santé, surtout si elle contient des arômes. Tous ces produits sont à l'étude aujourd'hui, mais ils n'ont pas assez de recul. Par contre Carrefour addictionS, dans des milieux spécifiques, par exemple le Centre-Espoir, avec des personnes qui ont vraiment de la peine à arrêter de fumer, font la promotion de la cigarette électronique car ils savent que les risques peuvent être réduits.

Un député EAG revient sur la question de la stigmatisation et aussi sur le personnel des HUG qui fumerait et qui devrait s'éloigner considérablement pour pouvoir fumer, au même titre que pour des gens qui ont des problèmes de toxicodépendance ou des problèmes psychiques. Il est très difficile pour eux de se passer de cigarettes. Finalement, on empêche les gens de fumer, mais les produits continuent à être en vente libre. Il y a une forme d'hypocrisie de leur part à ne pas toucher aux produits en eux-mêmes et aux intérêts qu'ils génèrent.

M<sup>me</sup> Fischer explique que, au niveau suisse, ce sont des choix politiques. Beaucoup d'industries du tabac ont leur siège en Suisse ou à Genève. C'est vrai que l'industrie est très présente en Suisse, ce qui explique pourquoi la convention n'a pas été ratifiée.

M. Bron ajoute qu'il faut être politiquement réaliste. Le débat vient d'avoir lieu au niveau fédéral, et il ne proposait pas l'interdiction de vente du tabac. C'est un produit qui, socialement, fait encore partie de notre environnement et il ne serait pas réaliste d'envisager une interdiction.

Une députée EAG se demande s'il ne faudrait pas exprimer plus clairement cette ambivalence et ce rôle joué par les fabricants dans le financement d'un certain nombre de services à la population. Ecrire sur les paquets de cigarettes « Fumer tue » ne suffit pas. Il faudrait sortir d'une forme d'hypocrisie, car c'est aussi une question de cohérence et d'intégrité intellectuelle.

M<sup>me</sup> Fischer répond que des pays ont réussi à diminuer leur prévalence à 9%, donc si on pouvait déjà diminuer cette prévalence, ce serait bien. Mais elle est tout à fait d'accord avec la députée EAG. On peut quand même diminuer cette prévalence, même si l'industrie reste présente.

La même députée EAG demande si une forme d'aide est prévue pour les personnes qui n'arrivent pas à s'affranchir de la consommation de cigarettes.

M<sup>me</sup> Fischer explique que, au niveau de la santé mentale, un projet avait débuté, mais il n'a pas pu être poursuivi : aider les personnes dans les milieux psychiatriques à arrêter la consommation ou leur proposer des produits alternatifs.

C'étaient les « journées parenthèse ». Des études ont montré que le fait que ces populations, qui souffrent de troubles mentaux, cessent leur consommation, augmente leur bien-être (moins d'anxiété, etc.).

La députée EAG demande comment les gens sont informés de cette possibilité d'avoir accès à des aides pour gérer leur consommation.

M<sup>me</sup> Fischer répond qu'il y a une consultation de tabacologie aux HUG et des groupes d'aide à l'arrêt du tabac, donc il y a plusieurs mesures à Genève.

Une députée Ve comprend bien que toute cette prévention sera pour les générations futures, mais se demande, au niveau des personnes adultes addictes à la cigarette et qui n'arrivent pas à en sortir, s'il y aura des campagnes de prévention du tabac.

On peut stigmatiser les personnes qui fument avec tout cela. Elle pense que ce n'est pas très sympa pour les personnes qui fument. Elle demande s'ils imaginent que l'on peut envisager des « zones fumeurs ». Elle pense que, concernant l'interdiction de faire de la publicité, il faut tenir compte du fait que financer la culture est une manière de faire de la publicité. Donc, si on interdit la publicité, il faut interdire qu'ils financent la culture. Elle demande donc s'il y aura des campagnes de prévention pour les adultes et des zones fumeurs prévues.

M<sup>me</sup> Fischer indique que chaque année ils relaient la campagne de l'OMS de la Journée mondiale sans tabac. Dans le cadre de la stratégie de prévention du tabagisme, il y a aura des plans de mesures dans lesquels il y aura

différentes mesures, par exemple une campagne pour diminuer le tabagisme chez les adultes. Elle précise qu'ils savent très bien que le tabac est une addiction. Ensuite, il faut agir sur tous les déterminants. Au niveau national, la stratégie dit aussi qu'une partie de la population a des addictions qu'il sera difficile de changer. Il faut aussi faire attention à comment seront publiés ces résultats pour éviter une stigmatisation de certaines populations. Concernant le financement de la culture, au niveau suisse, le parrainage sera interdit pour les événements internationaux à Genève, mais au niveau genevois il n'y a pas de loi par rapport au parrainage.

Suite aux différentes réactions des députés, suscitées par les propositions du département relatives à l'élargissement du périmètre d'interdiction, la présidente rappelle que ces dernières ne sont pas prévues dans le PL.

La même députée Ve dit que cela concerne tout de même les piscines publiques et que, si des parents fumeurs savent qu'ils ne pourront pas fumer dans la piscine publique, ils ne vont peut-être pas amener leur enfant à la piscine.

M<sup>me</sup> Leocadie précise que, par rapport au PL, il serait possible d'imaginer une certaine distance qui permettrait quand même aux gens de fumer. Mais il faut que ce soit une distance efficace, pour éviter que l'on ne se retrouve avec de la fumée extérieure à l'intérieur.

Un député PLR pense qu'il faut distinguer la problématique de la consommation du tabac à long terme de celle de créer des addictions chez les jeunes.

Ce ne sont pas les mêmes stratégies. Eviter de commencer à fumer n'est pas la même chose que s'arrêter de fumer. Il pense que, si l'on veut se donner les moyens pour faire en sorte que les jeunes de 10 à 20 ans ne soient pas incités à commencer à fumer, on doit rester sur cet objectif-là. Si on implique les HUG, tout à coup une grande partie de la population se retrouvera concernée par cette interdiction, alors que c'est en dehors du champ sur lequel ils veulent agir.

Il demande quel est le nombre de nouvelles consommations de tabac qui interviennent et quelles sont les conditions qui font qu'à un moment un jeune va commencer à fumer. Parce que, à partir du moment où on ne fume pas à 20 ans, il y a beaucoup moins de risque de commencer à fumer plus tard.

M<sup>me</sup> Fischer précise que l'incidence est quand même liée à la consommation, car les jeunes qui vont décider ou non de commencer à fumer vont être influencés par les adultes qui fument, mais aussi par les pairs. Pour avoir une politique efficace, il faut un ensemble de mesures qui va toucher tous les niveaux. Pour que les jeunes ne commencent pas à fumer, il faut

changer la norme et, pour changer la norme, il faut des interdictions à l'extérieur pour moins de visibilité de la cigarette, dé-normaliser, mais également d'autres mesures (aider les adultes à arrêter de fumer, par exemple).

Tout cela a un effet ensemble. Ce sont des mesures à plusieurs niveaux. Ce qui fonctionne le mieux, c'est la prévention structurelle (loi, interdiction, etc.). Pour que les lois puissent avoir une bonne acceptation, il faut aussi mener des campagnes d'information, de sensibilisation, pour que la population accepte le mieux possible ces nouvelles lois.

On voit par exemple que plus les taxes sur le tabac sont élevées, moins il y a de consommation. Pour comparer, en Australie le paquet de cigarettes coûte 35 francs, en Suisse il coûte 8,80 francs.

La présidente remercie les auditionnés.

Elle précise qu'ils auditionneront encore UniSanté, AT Tabac, CIPRET et le prof. Etter le 19 novembre 2021.

## **Séance du vendredi 19 novembre 2021**

**Audition de M<sup>me</sup> Karin Zürcher, responsable du secteur information et plaidoyer à Unisanté, du D<sup>r</sup> Luc Lebon, responsable de l'unité prévention du tabagisme à Unisanté, et de M. Luciano Ruggia, directeur de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme**

La présidente salue les auditionnés et leur cède la parole.

M<sup>me</sup> Zürcher salue la commission et se dit ravie d'être là. Elle est sociologue de formation et notamment responsable d'un secteur au sein du département de promotion et prévention de la santé à Unisanté Lausanne, et son département est chargé de la mise en œuvre du programme cantonal Tabac.

M<sup>me</sup> Zürcher fait d'emblée savoir qu'ils soutiennent le PL. Ils vont présenter leurs points d'argument et répondre aux interrogations. Elle souhaite tout d'abord rappeler l'enjeu du tabagisme au niveau global.

Le tabac tue 1 consommateur sur 2 de manière prématurée, il y a 9500 décès par an en Suisse, cela représente 30 fois plus que les accidents de la route. On a tendance à banaliser, normaliser le tabagisme, mais c'est le premier responsable des décès prématurés. La consommation de tabac en Suisse, c'est 27% de la population, un taux de consommateur qui stagne depuis plus de 10 ans en Suisse, faute de mesures efficaces.

Ce PL, c'est une mesure efficace. Finalement, les coûts liés à la mortalité et à la morbidité sont très importants : 5 milliards de francs, dont 3 milliards pour les traitements médicaux et 2 milliards liés à la perte de productivité.

Les mesures proposées par le PL sont recommandées par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac. C'est une convention signée par la Suisse en 2004, mais pas encore ratifiée. C'est une mesure parmi d'autres, mais une mesure nécessaire pour être efficace sur le tabagisme. Les espaces sans fumée permettent de préserver la santé en réduisant l'initiation au tabagisme chez les jeunes. Les jeunes sont vulnérables sur les plans biologique, physiologique et psychologique.

Le but est de retarder le plus possible, voire d'éviter leur entrée en consommation. Les espaces extérieurs sans fumée, en particulier là où sont les jeunes, vont permettre de dé-normaliser le tabac. On va promouvoir l'exemplarité, car, on le sait, les jeunes vont suivre ce que font les adultes. Avec les espaces sans fumée, ils vont aussi encourager l'arrêt du tabagisme, ils l'ont vu avec l'interdiction de fumer à l'intérieur. On est moins dans des espaces qui promeuvent la consommation, qui nous donnent des opportunités et qui rendent visible la consommation.

C'est une mesure grandissante au niveau des villes, des cantons et aussi à l'international. C'est une mesure plébiscitée par la population suisse. Il se trouve que 80% de la population suisse est en faveur de places de jeux sans fumée. M<sup>me</sup> Zürcher cède la parole à ses collègues.

M. Lebon a une formation scientifique en biologie médicale à l'Université de Lausanne et à l'EPFL et travaille à Unisanté à Lausanne, où il est responsable de l'unité prévention du tabagisme. Pour la question de la fumée passive, il explique qu'à l'intérieur c'est un problème de santé extrêmement important.

Lorsque Genève a interdit cela, ils ont remarqué une baisse des entrées aux urgences cardiovasculaires et une amélioration de la santé des employés du secteur de la restauration. Concernant la fumée à l'extérieur, l'exposition est moins forte, mais, selon l'OMS, il n'y a pas de seuil en dessous duquel la fumée passive serait sans danger.

L'idée d'un environnement sans fumée est soutenue par la convention-cadre, qui est une référence pour les mesures de prévention efficaces. M. Lebon poursuit son propos en expliquant que le fait de faire des espaces extérieurs sans fumée a aussi l'intérêt de réduire l'exposition aux déchets que sont les mégots.

Ces déchets ont un coût important pour la collectivité, donc c'est l'occasion de le réduire. C'est de la responsabilité de l'Etat de prendre ce

type de mesures, soutenu par l'art. 172 Cst-GE qui encourage les mesures de prévention et promotion de la santé. Il est important de protéger les enfants. C'est une question de responsabilité sociale et politique.

Il propose de donner une série d'exemples d'espaces extérieurs sans fumée : le stade du club Barcelone, le stade du Centre national jeunesse au Tessin, le stade de Lausanne, les quais de gare en Suisse (sauf espaces limités sur les quais). A New York, à Los Angeles, en Australie, à Singapour, aux Philippines, au Japon, en Hongrie, en Finlande, à Malte, des mesures avec des espaces extérieurs sans fumée ont été prises.

En France, différents types de mesures ont également été prises, notamment les plages de Nice qui sont sans tabac depuis 2012 et l'ensemble des parcs de la ville de Strasbourg depuis 2018. En Suisse aussi, des villes ont pris de telles mesures, à commencer par la ville de Coire en 2008. Plus localement, à Genève, qui est une ville importante et internationale avec les sièges de l'ONU et de l'OMS, l'entier du site de l'OMS y compris le parc est sans fumée depuis 2013, et le parc du Palais des Nations est également sans fumée depuis 2019.

A Lausanne, un postulat a été déposé pour demander des places de jeux sans fumée. Mais il y a en Suisse un certain blocage au niveau fédéral. Pour conclure, cela leur semble intéressant dans le lancement de ce projet de prévoir une forme d'accompagnement, d'abord la signalétique, mais également des actions de communication auprès du grand public, aussi auprès des employés concernés (les enseignants notamment). Une mise en avant de l'aide à l'arrêt serait importante également, et aussi anticiper une collaboration entre les différents services responsables de la mesure.

M. Ruggia est directeur de l'association suisse pour la prévention du tabagisme. Il a fait ses études à Genève, a travaillé plus de 10 ans à l'OFSP dans les maladies transmissibles mais aussi sur les problèmes de dépendance. Les membres de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme sont de grandes organisations (comme la Ligue suisse contre le cancer). Il soutient tout ce qui a été dit par ses collègues et explique qu'il y a un « trend » international vers la mise en place de plus en plus de zones non-fumeurs. La Suède a déjà introduit des terrasses non-fumeurs, ce n'est pas le thème aujourd'hui, mais il souhaitait le dire. Et il faudrait l'envisager.

Il voudrait faire le lien entre le covid et la fumée : les fumeurs ont été davantage infectés, ont subi des conséquences plus importantes dues au covid et ils observent désormais certains signes du covid long qui seraient plus graves chez les fumeurs. En Espagne, pour lutter contre le covid, ils ont interdit la fumée aux arrêts de bus, sur les terrasses, dans la rue à certains

endroits. C'est un des seuls pays qui a eu le courage d'aller aussi loin. Il faut dé-normaliser le tabagisme, la consommation de tabac, mais aussi de cigarettes électroniques. Il montre une cigarette électronique à la commission et explique qu'on les jette entièrement une fois qu'elles sont terminées. Elles sont en vente en Suisse et il en existe des dizaines de marques. Une cigarette électronique peut être l'équivalent de 30 cigarettes, mais il y en a qui arrivent à 300 cigarettes. Si on les jette par terre dans des aires de jeux, un enfant pourrait les prendre et les mettre dans la bouche.

Il y a des centaines de goûts différents. Il demande si l'on veut retrouver cela dans les bouches de nos enfants sur les aires de jeux. Beaucoup ne connaissent pas encore ces produits. Il s'agit de protéger les enfants, il faut aussi dé-banaliser ce type de consommation.

Il a parlé avec un jeune de 17 ans qui mélange tout (IQOS, cigarette électronique, cannabis, cigarette traditionnelle). Il y a des gens qui ne vont jamais réussir à arrêter de fumer, donc la tendance est de créer des espaces clairement définis. Mais il trouve choquant qu'il soit permis de fumer librement devant la porte de l'hôpital. Au Tessin, ils ont limité les pauses fumeurs pour les employés. Le canton des Grisons a déjà modifié sa loi, et d'autres cantons sont en train d'étudier la question. Ce n'est pas seulement à l'international mais aussi en Suisse que cette tendance est en train de bouger. Genève devrait aussi donner l'exemple.

La présidente cède la parole au département.

M. Dobelin explique que, dans la loi sur l'interdiction de fumer, à l'art. 5, les produits assimilés au tabac sont inclus. Cette loi renvoie aux produits assimilés au tabac qui sont définis dans la loi I 2 25. Et dans cette loi on a vraiment tout ce qui se fume actuellement. Il n'y a donc pas besoin de modifier cette loi en incluant ces produits, car il y a un renvoi. Il voulait juste rappeler cela.

Un député PDC fait savoir qu'il est président du CIPRET à Genève et demande aux auditionnés de rappeler, en termes d'âge de la première consommation et de la prévalence chez les jeunes actuellement, quelle est l'évolution ces dernières années. Il demande aussi quels sont les artifices que l'industrie du tabac utilise pour accrocher les jeunes.

M. Ruggia rappelle que la prévalence est de 27% au niveau de la population adulte en Suisse. Mais chez les 15-25 ans, elle dépasse les 30%. On voit une augmentation de la vente des cigarettes l'année passée de 4% en Suisse.

De nouveaux produits, comme IQOS ou Snooze, sont arrivés sur le marché. Malgré l'arrivée de ces nouveaux produits, aucune baisse de la

consommation de cigarettes chez les jeunes n'a été observée. Au niveau marketing, la loi fédérale ne fait pas beaucoup avancer les choses, ils n'ont pas voulu interdire la publicité dans la presse écrite.

On voit dans le journal « 20 Minutes » des publicités pour Snooze. Ces produits sont aussi promus sur TikTok ou Instagram. Les jeunes en font eux-mêmes la promotion sur les réseaux sociaux.

M<sup>me</sup> Zürcher explique que les jeunes, passés 21 ans, ont peu de risques de passer à la consommation de tabac. L'industrie le sait et sait aussi que les jeunes sont en pleine maturation cérébrale et physiologique. Un jeune qui commence de temps en temps les week-ends sera dépendant en moins d'un an.

La nicotine est aussi addictive que la cocaïne. Les jeunes ne se rendent pas compte de la puissance de l'addiction. L'industrie sait aussi que 1 consommateur sur 2 va décéder, donc elle doit renouveler son parc de consommateurs. La jeunesse doit être protégée socialement et politiquement. Ce n'est pas la seule mesure à prendre, l'interdiction de la publicité est également une mesure impactante. C'est ensemble que l'on va créer une stratégie impactante.

M. Lebon explique que les jeunes vont souvent surestimer l'acceptation du comportement de fumer, car ils ont l'impression que c'est normal, vu que c'est très visible.

Un député PLR aimerait faire le lien avec l'initiative « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité du tabac ». Il s'adresse au département et lui demande si le droit supérieur, lorsque l'on parle des produits du tabac, a la même définition que dans la loi genevoise.

M. Dobelin répond que oui, car cela provient de la loi fédérale sur les produits du tabac qui inclut toute forme d'administration de nicotine.

M<sup>me</sup> Zürcher indique que Genève est parfaitement aligné sur le droit supérieur, mais que ce n'est pas le cas de tous les cantons.

M. Dobelin explique qu'ils ont essayé de donner des définitions très larges, mais que de nouveaux produits arrivent sans cesse, ce qui fait que dans quelques années il faudra peut-être à nouveau modifier la loi.

Un député Ve sort du cadre du PL, mais se questionne par rapport aux terrasses. Il demande aux auditionnés s'ils ont une idée des réactions en Suède sur cette mesure. Il imagine qu'en Suisse une telle mesure irait jusqu'au référendum.

M. Ruggia répond que, dans certains pays, on est beaucoup plus avancé avec des mesures structurelles de lutte contre le tabagisme. Dans les pays

nordiques, c'est le cas. Le contexte est déjà beaucoup plus avancé. La prévalence de la Suède est autour de 9%. L'Irlande a un paquet de cigarettes qui coûte 15 euros. En Suisse, il ne coûte pratiquement rien. Il y a des marques à 5,50 francs. Quand la Suède a introduit les terrasses sans fumée, il n'y a pas eu beaucoup de résistance, car il y a des mesures structurelles beaucoup plus importantes depuis longtemps. Le faire en Suisse ne serait pas aussi simple. Mais il faudrait peut-être commencer par faire des projets pilotes, par exemple dans des restaurants près des écoles, pour amener l'idée dans l'esprit de la population petit à petit.

Une députée Ve aimerait savoir s'ils ont prévu de faire un type de prévention pour combattre la publicité gratuite qui existe actuellement sur TikTok, car c'est un des réseaux sociaux les plus utilisés par les jeunes.

M. Ruggia répond que c'est un problème qui n'est pas que chez eux. Personne n'a encore trouvé comment limiter cela. On pourrait faire une loi en Suisse, mais comme c'est fait au niveau mondial un peu partout, c'est problématique. Beaucoup d'influenceurs font de la publicité pour Snooze. Si on est un pays seul, il est difficile de faire quelque chose.

La même députée Ve imagine bien qu'il serait possible d'arrêter les pubs sur TikTok, mais se demande s'ils ont une stratégie pour combattre cela.

M. Ruggia répond que ce n'est pas la même chose de faire des campagnes de prévention par TikTok. Sur TikTok, les vidéos sont très courtes et très rapides. Pour passer un message, c'est compliqué, on ne peut pas utiliser tous les moyens de la même manière. Il pense que cela passe plutôt par la prévention dans les écoles.

La même députée Ve demande s'il ne serait pas possible de contacter des agences de communication pour une telle campagne.

M. Ruggia répond que, s'il avait le budget, bien sûr, mais il ne l'a pas. Avec 27% de prévalences dans la population adulte, plus de 2 millions de personnes qui fument, c'est 3 milliards sur les coûts directs de la caisse maladie. Ils ont 13 millions de budget pour faire de la prévention.

La présidente affirme qu'à ce jour le canton des Grisons dispose de la base légale cantonale la plus renforcée de Suisse en la matière, mais, si ce projet de loi était adopté en l'état, Genève serait un canton pionnier dans la protection de la jeunesse contre le tabagisme.

M<sup>me</sup> Zürcher répond que oui, c'est l'opportunité de jouer le jeu de l'exemple. Pour revenir à la question des terrasses, il faut être pragmatique. Ce sont des normes sociales qui se mettent en place. Strasbourg a commencé par les aires de jeux, ce qui lui a permis de poursuivre avec les parcs. L'angle qu'ils ont pris sur les espaces des enfants et les jeunes est l'angle qui a le plus

de chance d'être efficace. Concernant les terrasses sans fumée, le sondage indique 40% d'adhésion à cette mesure. Et ce n'est pas peu.

Un député S revient sur ce qu'ont dit les auditionnés au niveau fédéral. Il leur demande comment s'explique une telle différence et quels sont les leviers au niveau fédéral. Il demande encore quelle tranche d'âge est visée par rapport à l'accent mis sur la protection de la jeunesse.

M<sup>me</sup> Zürcher explique qu'eux se réfèrent à ce chiffre des 20-21 ans. C'est un peu plus que la majorité.

M. Ruggia fait savoir qu'au niveau fédéral ils ne peuvent plus faire grand-chose, la loi fédérale a été adoptée. Dans le processus d'élaboration de la loi, ils ont été auditionnés par la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil national, et ils avaient en face d'eux trois représentants de l'industrie du tabac. Donc, quand on met en rapport certains intérêts financiers de certains lobbies, ils ont beaucoup de mal à faire passer leurs arguments.

Ils ont publié il y a deux semaines une analyse sur le sujet. En termes de lutte contre le tabac, la Suisse arrive à l'avant-dernière place, juste avant la République dominicaine, ce qui montre le poids de l'industrie du tabac en Suisse. Il y a toute une série d'influences là derrière. La Suisse est aujourd'hui le dernier pays en Europe. La Suisse dégingole encore, parce que les autres avancent. Il aimerait bien qu'au parlement on se préoccupe davantage des questions de santé. Les coûts financiers, sociaux et environnementaux sont extrêmement importants.

Le même député S demande pourquoi, lors de cette audition commune avec les cigarettiers, ils ont été auditionnés en même temps s'ils ont des opinions opposées.

M. Ruggia explique que les auditions sont extrêmement structurées. Les auditions se font toujours ensemble, ce n'est pas leur choix. Le temps pour exposer leurs arguments était très limité.

M<sup>me</sup> Zürcher ajoute qu'il y a certes des difficultés au niveau fédéral, mais que le fédéralisme permet de donner le pouvoir aux cantons d'avancer plus vite ou de manière plus efficace. Ça a toujours été les cantons d'abord. Ces processus ont amené à une disposition fédérale. Avec la publicité, c'est la même chose, les cantons sont allés plus loin. Et c'est maintenant une nouvelle opportunité.

Un député Ve demande quelle tranche d'âge concerne le chiffre de 27% de prévalence.

M. Ruggia répond que c'est à partir de 15 ans.

Ce député Ve demande si, par rapport aux cantons, il existe un taux de prévalence par canton et si le fait qu'un canton soit plus restrictif que d'autres a un impact sur prévalence.

M. Ruggia répond que oui, il y a des chiffres par canton. Mais qu'il est difficile de dire l'impact qu'une mesure aura à une si petite échelle.

Le même député Ve comprend donc que ce chiffre existe, mais qu'il n'est pas vraiment comparable.

M<sup>me</sup> Zürcher indique qu'il y a en effet des différences entre les parties de la Suisse romande, alémanique et latine. Mais si l'on compare aux niveaux international et européen, c'est beaucoup plus clair. Ces pays-là sont en dessous des prévalences tabagiques. C'est la globalité qui va être importante.

Un député MCG parle du fait que la cigarette sent mauvais et ne comprend pas pourquoi les fumeurs fument, et dès lors il demande si une étude a été faite là-dessus.

M. Ruggia répond que la nicotine est une substance psychotrope aussi forte que la cocaïne. Il est très difficile pour les gens d'arrêter. C'est une drogue très puissante.

M. Lebon ajoute que la nicotine libère de la dopamine et crée une sensation de plaisir. Puis le plaisir diminue et crée un manque qui incite à consommer à nouveau. Concernant l'odeur, les personnes fumeuses vont avoir un odorat et un goût moins forts et s'habituer à l'odeur. La plupart des personnes fumeuses auront besoin de deux à trois tentatives avant de réussir à arrêter de fumer.

Le même député MCG a l'impression qu'on ne fait pas assez de prévention à l'école. Il demande si les auditionnés ne pensent pas que ce PL devrait davantage mettre l'accent sur la prévention au niveau des écoles, car la cigarette est un vrai problème de santé publique.

M<sup>me</sup> Zürcher explique que le défi avec la thématique du tabac chez les plus jeunes, c'est l'importance d'aborder la thématique sous l'angle des compétences de vie. Parce que le tabac c'est résister aux copains, gérer son image de soi si on dit non. Genève prévoit des programmes qui vont dans ce sens-là. S'il n'y a pas de cadre légal, ces mécanismes-là, en termes d'environnement, ne vont pas réussir à combler tout ce qu'on a tenté d'apprendre aux jeunes.

M. Lebon explique qu'il y a eu quelques projets à Genève, mais que c'est toujours difficile, parce qu'il y a d'autres priorités. En termes d'efficience, cela prend beaucoup de temps (d'aller dans les écoles), alors que, si on

interdit de fumer dans les lieux publics, on interdit d'un coup et de manière équitable pour tout le monde.

Ce député MCG pense que l'on investit beaucoup d'argent pour certaines thématiques, entre autres dans le domaine de la discrimination, mais pas assez dans la santé en lien avec la cigarette. Il voit plus de gens qui fument que de gens qui tiennent des propos discriminatoires.

M. Lebon est d'accord avec le député MCG en termes de priorité.

Un député PLR demande aux auditionnés s'ils ont des suggestions pour améliorer le PL.

M<sup>me</sup> Zürcher le trouve très complet.

M. Ruggia mentionne l'art. 3 du PL qui liste les endroits de façon spécifique et indique que dans certains centres sportifs il y a aussi des restaurants. Donc cela devient un peu absurde. Ce serait un premier pas pour commencer à introduire des mesures sur les terrasses qui sont dans des lieux sportifs, par exemple.

M. Lebon trouve que le PL est bien, mais qu'il faut réfléchir aux questions des périmètres et aux questions de la communication et de l'accompagnement.

La présidente répond que le projet de loi précise que cette dimension sera traitée plus en détail dans le règlement d'application.

M. Ruggia insiste sur la question des périmètres. Les CFF ont introduit des gares sans fumée, mais n'ont pas dessiné par terre les espaces où on pourrait fumer, donc les gens continuent toujours de fumer un peu partout. Un manque de délimitation n'est pas efficace.

Un député PLR demande ensuite si les cigarettes électroniques sont recyclées et si elles contiennent des composants électroniques.

M. Ruggia répond que non, elles ne sont pas du tout recyclées. Elles sont jetées. Elles contiennent du métal, du plastique, une batterie et des éléments toxiques.

Ce même député PRL en vient au principe du pollueur payeur, et demande si aujourd'hui, si les cigarettes sont taxées, c'est en tant que pollueur payeur ou comme des produits commerciaux. Il demande si la Suisse serait prête à envisager de considérer que les cigarettiers sont pollueurs payeurs et que la charge de 5 milliards par année pourrait leur être imputée.

M. Ruggia répond qu'il faudrait que la charge soit beaucoup plus importante. Toute la culture du tabac est contraire à l'environnement, car elle

implique de la déforestation massive, un transport important, etc. Simplement à ce titre-là, il faudrait interdire ces produits.

M. Lebon ajoute que les coûts sur la santé se chiffrent en milliards, sur les déchets en millions, mais la taxation des cigarettes est axée sur la santé. Il serait toutefois imaginable de faire payer les industries du tabac pour les dégâts écologiques qu'elle génère.

Une députée Ve se dit d'accord d'ajouter la recommandation d'interdire la fumée sur les terrasses des terrains sportifs, mais à ce moment-là il faudrait aussi le faire dans les patinoires et les piscines.

Elle demande dans quelle mesure ils imaginent ajouter dans le PL des zones fumeurs.

M. Ruggia explique que dans les hôpitaux il faudrait délimiter des zones fumeurs. Ils ne veulent pas pénaliser les fumeurs, ce n'est pas leur but. Ils ne sont pas des talibans de la santé publique. Les gens n'arrivent pas à arrêter de fumer, il le sait. Mais, selon lui, fumer dans une école n'est pas le meilleur endroit pour le faire.

La même députée Ve demande aux auditionnés comment ils imaginent que la recommandation de faire des zones fumeurs peut être introduite dans le PL.

M<sup>me</sup> Zürcher répond que cela dépend des endroits. Il n'est pas nécessaire de délimiter un pré carré pour les fumeurs dans une place de jeux, cela n'aurait pas de sens. Il faut voir de quelles zones on parle et si des zones fumeurs sont nécessaires. Mais ils veulent des espaces exempts. C'est d'abord cela qu'ils visent.

La présidente fait savoir qu'il y aura encore deux auditions concernant ce PL.

M<sup>me</sup> Leocadie revient sur la question du député MCG sur le DIP et fait savoir qu'ils travaillent avec le DIP, et il y a notamment l'action 4.3 qui prévoit la sensibilisation des enseignants pour les former aux risques de la consommation du tabac, du cannabis et de l'alcool.

Un député MCG se questionne sur l'obligation d'avoir des cours. À l'adolescence et au niveau du secondaire II, il trouverait important que tout jeune de l'instruction publique ait une sensibilisation à ce sujet-là.

## Séance du vendredi 3 décembre 2021

**Audition de M. Jean-François Etter, professeur à l'Institut de santé mondiale (ISG) à l'UNIGE, de M<sup>me</sup> Corinne Wahl, tabacologue, CIPRET-Genève, et de M. Jean-Paul Humair, médecin-directeur, CIPRET-Genève/Carrefour addictionS**

La présidente rappelle qu'il s'agit des deux dernières auditions concernant ce PL et invite donc les députés à poser toutes leurs questions.

La présidente annonce que la commission reçoit ces auditionnés afin qu'ils se positionnent sur ce PL.

M. Humair commence par se présenter : il est médecin et médecin-directeur du CIPRET-Genève, qui est l'organisation cantonale de prévention du tabagisme. Il est également médecin-adjoint et professeur aux HUG. Il travaille aussi à mi-temps dans le domaine de la médecine de premier recours.

M. Etter se présente également et explique que, depuis de nombreuses années, l'essentiel de sa recherche a porté sur des questions liées au tabagisme.

M<sup>me</sup> Wahl est tabacologue. Elle travaille en tabacologie depuis une vingtaine d'années au CIPRET. Elle est en mesure de répondre au ressenti de la population au sujet de ce PL.

M. Humair explique que ce PL a vraiment pour but de renforcer la dé-normalisation des comportements fumeurs et de contribuer à la baisse du tabagisme. C'est aussi basé sur plusieurs choses, qui ne sont pas forcément dans le PL, mais qui ont une influence sur lui, c'est le fait que les jeunes copient le comportement des adultes.

Chaque fumeur est un exemple pour les jeunes, et même déjà les enfants. Chaque fumeur qui se montre en public, c'est une promotion de la consommation de tabac. L'initiation du tabagisme se passe tôt dans la vie, puisqu'à peu près 90% des fumeurs ont commencé leur « carrière tabagique » avant l'âge de 20 ans. Donc, l'acquisition se fait pendant l'adolescence. Entre 11 et 15 ans, 5,9% de jeunes fument. Entre 15 et 19 ans, 22,5%, et 37% entre 20 et 24 ans. Après cet âge-là, cela commence à baisser. De plus, l'initiation à la cigarette se fait à un âge où le cerveau n'est pas encore complètement développé, ce qui fait que le risque de dépendance est encore plus élevé. Dans ce domaine, la Suisse se distingue plutôt par sa lenteur et sa difficulté à mettre en place des stratégies efficaces.

Elle n'a d'ailleurs toujours pas ratifié la convention-cadre de l'OMS, qui définit l'ensemble des prestations de prévention. Ils viennent d'avoir au

Parlement national le vote de la loi sur les produits du tabac, qui a été un long combat pour n'avoir pas grand-chose au bout. D'autre part, il y a quand même des choses qui se sont passées aux niveaux cantonal et communal surtout, avec un certain nombre de municipalités qui se sont mises à introduire des lieux extérieurs sans fumée, au niveau des places de jeux par exemple. Il y a aussi des pays qui l'ont fait, notamment la Suède, qui l'a fait à une large échelle, pour tous les lieux publics extérieurs. Donc c'est une forte mesure. La Suisse est malheureusement très peu avancée et va probablement se retrouver le dernier pays d'Europe l'année prochaine lorsqu'il y aura un nouveau classement pour la prévention du tabagisme. Il donne la parole à M<sup>me</sup> Wahl.

M<sup>me</sup> Wahl explique que ce PL correspond complètement à des plaintes qu'ils reçoivent depuis très longtemps de la population générale, notamment de parents, d'enseignants, mais même d'élèves. Il y a une offuscation générale que ce soit encore possible de fumer à l'extérieur et de pouvoir continuer à montrer un exemple fumeur à ses enfants. La population est donc en phase avec ce projet. C'est aussi une mesure de cohérence avec un ensemble d'autres mesures. Ce PL correspond aux petites mesures complémentaires proposées par la convention-cadre de l'OMS. Un enfant va grandir en se calquant sur les modèles adultes qui gravitent autour de lui. Les adultes sont comme des influenceurs.

C'est aussi une manière de « dédangerosiser » la fumée passive. L'enfant se dit que, comme c'est autorisé, ce n'est pas dangereux. M<sup>me</sup> Wahl estime qu'il est important d'introduire cette mesure. Beaucoup de communes ont déjà porté leur demande auprès du CIPRET et à d'autres endroits sur ce sujet-là. Un autre aspect concernant ce PL, c'est le surcoût que ces déchets engendrent. Ils avaient fait une mesure de tout ce que représentaient ces déchets par terre avec le service de la voirie de Genève et il s'est avéré que le quart des déchets étaient des mégots.

Le budget pour nettoyer le canton est de l'ordre de 24 millions de francs. C'est donc aussi une mesure importante aux niveaux économique et écologique. Les dégâts que font les mégots sont un enjeu de civilisation. Ce PL lui semble être une mesure de cohérence. Concernant l'acceptabilité par la population, elle ne peut qu'encourager la commission à ne pas la craindre. La majorité de la population se demande plutôt ce que l'on fait. Donc, cela ne devrait pas les inquiéter. Cette dé-normalisation lui semble être l'évolution normale de la société.

M. Humair précise qu'il y a un certain nombre de choses auxquelles ils invitent la commission à réfléchir. Tout d'abord la définition des produits fumés : il y a maintenant le tabac chauffé, les produits du cannabis, le

vapotage. Ensuite, il faut penser aux coûts, car il va falloir mettre en place des signalétiques. Enfin, ils les invitent à réfléchir à inclure d'autres types de lieux : il pense notamment aux terrasses. Plus largement, les manifestations dans l'espace public ouvert quel qu'il soit. Il y a encore des points négatifs dans ce PL, c'est le fait qu'il n'y a pas de démonstration par une étude qui montrerait que les mesures d'interdiction de fumer dans les lieux extérieurs sont efficaces pour changer le comportement tabacologique. Il faut penser aussi aux risques dans les écoles de gérer les élèves qui voudront absolument aller fumer à la récréation. Il faut aussi penser à la réaction des supporters de foot ou de hockey. C'est quelque chose qui ne sera pas forcément facile à mettre en place au début.

M. Etter lit dans le PL qu'il y a deux objectifs : protéger contre l'exposition au tabac et empêcher les jeunes d'entrer dans la consommation de tabac. Malheureusement, il n'y a pas trop de base scientifique dans ce PL. Cette interdiction ne va pas empêcher les jeunes de commencer à fumer, en tout cas il n'y a pas d'étude qui le prouve.

L'objectif est donc plutôt de protéger les non-fumeurs de la fumée passive. Il demande si ce n'est pas plutôt une mesure symbolique ou esthétique (parce qu'on ne veut pas voir de gens fumer) et il précise que, si c'est le cas, il faut le dire dans le PL. Si l'objectif est symbolique ou esthétique, on prend quand même le risque d'alimenter les discours des opposants à la prévention et de perdre des soutiens. Parce qu'une mesure qui n'est pas basée sur la science peut susciter des oppositions. Ils pourraient avoir besoin de ce soutien à l'avenir pour prendre d'autres mesures.

De plus, avec ce PL, ils sont en train de punir un comportement addictif. C'est une forme de stigmatisation. Même parmi les jeunes et les adolescents, il y en a qui sont déjà accros à la cigarette. On va les punir parce qu'ils fument dans la cour de récréation. On va juste déplacer les groupes de fumeurs. Une étude a été faite en Hollande qui a montré que cette mesure a eu l'effet inverse.

Il y a un autre aspect à prendre en compte, c'est l'équité. Le tabagisme n'est pas réparti dans la population de manière égale. Les populations moins riches fument plus que les autres. Parmi les personnes qui souffrent de troubles psychiatriques, les fumeurs sont plus nombreux. Il est clair qu'il y a moins de fumeurs dans les jeunes de bonne famille. Il demande aux députés quelle est leur réflexion autour de l'accompagnement pour éviter la stigmatisation. Il ne faut pas sauter à pieds joints dans ce PL sans avoir une réflexion là autour.

Il pense que personne ne va s'opposer à fumer dans les aires de jeux. Par contre, dans les écoles, il faut que ce soit accompagné. Il y a le souci du foot et du hockey où on consomme aussi de l'alcool. Il demande quelles ont été les investigations qui ont été faites pour voir si cela va passer.

A Lausanne, dans le nouveau stade, il était possible de mettre en place cette mesure, mais pour les endroits où les gens ont déjà l'habitude de fumer c'est plus difficile. Cela demande une grande réflexion et un travail. Il ne faut pas juste prendre une loi et espérer que la mise en œuvre se passe bien. Il n'est pas absolument opposé à ce PL, mais voulait mettre le doigt sur certains problèmes afin que les députés y réfléchissent.

La présidente apporte un complément aux propos de M. Etter, à savoir qu'il s'agit certes d'une mesure structurelle qui ne va pas régler toute la problématique, mais la protection de la jeunesse contre le tabagisme est un enjeu tel que nous devons exploiter toutes les marges de manœuvre dont nous disposons au niveau cantonal. Des pays où le respect des libertés individuelles est très important, comme les Etats-Unis ou le Canada, font partie des pays les plus restrictifs au monde en termes de fumée à l'extérieur. Ensuite, la présidente répond à M. Humair que ce projet de loi inclut les produits du tabac et ceux assimilés au tabac, comme le prévoit l'article 5 de la loi sur l'interdiction de fumer.

Un député PLR affirme que ce PL s'inscrit dans la politique des petits pas. Ce PL n'a pas la prétention à lui seul de résoudre la problématique du tabagisme. On doit le prendre pour ce qu'il est. Concernant la promotion par le comportement, il demande si on devrait également, dans le cas de la signalétique des lieux extérieurs, être attentif à ce qu'il n'y ait pas en même temps une interdiction de la fumée et de la publicité pour le tabac. Cela n'a pas été évoqué. Il pense que les stades sont très propices à la publicité, par exemple.

Il imagine la situation, qui serait paradoxale. Il serait peut-être plus cohérent d'ajouter l'interdiction de faire de la publicité dans ces lieux. Il demande si la priorité de ce PL est de prévenir l'addiction ou plutôt d'aider les fumeurs à arrêter de fumer. Il demande aussi si tous les citoyens n'ont pas une responsabilité collective, même les fumeurs, de se dire que chacun peut agir pour faire en sorte que les autres jeunes ne soient pas accros au tabac. Il demande s'il ne faudrait pas faire de ce PL un appel à un effort collectif pour faire en sorte que chacun joue le jeu.

M. Humair répond à la question du député PLR sur la publicité présente sur les lieux interdits : il pense qu'ils sont aidés à Genève par le fait que la

publicité par affichage est interdite dans les lieux publics, et même dans les lieux privés visibles des lieux publics.

Il ne sait pas s'il y a beaucoup d'autres supports publicitaires qui pourraient être envisagés (peut-être un cendrier avec une marque de cigarette). Le fait que l'on ne peut pas faire d'affiche limite déjà beaucoup cette éventualité. Mais il faudrait discuter le fait d'inclure une nouvelle disposition, car ce serait effectivement très contradictoire.

Ils perdraient l'effet, qui est déjà modeste. Suivant les lieux, il peut imaginer que dans un stade il pourrait y avoir de la publicité projetée sur grand écran. Il faut y penser et c'est pertinent.

M. Etter ne peut qu'appuyer les propos de M. Humair. Il est bien démontré que tout ce qui est une entrée dans le tabagisme est augmenté par la publicité. Pour que l'interdiction de la publicité soit efficace, il faut qu'elle soit complète et totale. Au niveau cantonal, tout ce qui peut être fait en plus doit être fait. Pour répondre à la question de la priorité, le souci, c'est que les mesures de prévention auprès des adolescents ne marchent pas trop. Beaucoup d'investissements ont été faits, beaucoup d'argent a été dépensé, mais l'évidence scientifique n'est pas toujours positive.

Par contre, il y a beaucoup de preuves qu'il y a des choses qui marchent bien pour faire arrêter les adultes. On entre dans le tabagisme à l'adolescence, mais on en décède presque un demi-siècle plus tard. Si on veut un impact rapide, il faut aider les adultes à arrêter de fumer. Si les adultes ne fument plus, les jeunes ne vont pas commencer à fumer. L'OMS leur donne des outils avec le paquet MPOWER qui soutient et promeut l'interdiction de la publicité, le fait d'aider gens à arrêter de fumer, les campagnes de sensibilisation, et également le fait d'avoir les données sur le comportement. Ils savent ce qu'il faut faire. Mais pour cela il faudrait une volonté politique.

Le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Australie avaient 30% de fumeurs il y a 20 ans, comme en Suisse à peu près aujourd'hui (27%). Aujourd'hui, ils sont à 15%. La Suisse, elle, n'a pas bougé. Il n'y a pas eu d'avancée, car il n'y a pas de volonté politique. Si la commission a vraiment la volonté de réduire le tabagisme, il faut le faire. Après, sur ces nouveaux produits, on assiste à une révolution technologique dans ce domaine-là.

Ce sont des changements dans la population qu'il faut accompagner. Il ne faut pas résister à tout prix au changement. Il faut une législation qui tienne compte du fait que tous les produits n'ont pas le même risque. Il pense qu'il faut que l'impôt sur ces produits soit différencié en fonction du risque que ces produits représentent pour la population.

Au niveau de l'interdiction de la vape, par exemple dans les stades de foot, il conçoit que ce ne soit pas faisable d'autoriser certains produits où les gens dégagent une buée de fumée et d'en interdire d'autres. Il est donc parfois plus facile de tout interdire, mais il ne faudrait pas non plus faire passer le message que tous ces produits représentent le même risque. Si on interdit tous ces produits, il faudra donner une information scientifiquement valide sur les risques de ces différents produits.

M. Humair complète en expliquant que les évidences scientifiques sont encore largement déficitaires sur les effets à long terme du vapotage et du tabac chauffé. Ils n'ont pas encore toutes les réponses. Mais ils se rendent compte que le vapotage a certainement un profil de risque considérablement plus bas. Pour le tabac chauffé, c'est différent. Il faut suivre cela dans l'actualité scientifique.

M. Etter ajoute que ce domaine concerne en fait la diminution des risques et rappelle que la Suisse a été pionnière depuis les années 90 dans la diminution des risques. Ils ont très bien réussi à expliquer à la population les programmes de distribution de seringues, par exemple. Il y a des incertitudes comme dans tous les domaines de la santé publique, mais il pense qu'il est possible d'expliquer à la population avec une base scientifique. La population est capable de comprendre les nuances, mais il faut les expliquer correctement.

Un député PLR remercie les auditionnés pour leurs réponses.

Un député PLR remercie M. Etter pour ses propos différenciés qui mettent une lumière différente sur le sujet. Par ce PL, la commission démontre une volonté politique de protéger la jeunesse. Dans le fond, la fumée est un élément dangereux pour l'individu, de même que la drogue, l'alcool, le stress, un excès de vitesse, etc. Pour la protection de la personne, il lui semble que beaucoup de choses ont été faites dans la société pour tenter d'éviter que les gens s'intoxiquent avec la fumée.

Pour la fumée passive également. Mais il s'agit maintenant de la protection de la jeunesse, qui est l'objet du PL. Il entend les propos de M. Etter, mais les jeunes vivent d'exemples, et l'exemple de voir d'autres fumer dans les lieux prévus à l'art. 3 de ce PL lui paraît plein de bon sens. Ces personnes paraissent peut-être en bonne santé.

Il y a 30 ans, il était très fréquent de voir les gens fumer au cinéma. A son avis, le sens de ce PL lui paraît tout à fait juste et va dans le sens de la prévention et de l'éducation. Il demande toutefois si cet article 3 va être un article final ou si on va aller plus loin (politique des petits pas) et interdire la fumée sur les terrasses, par exemple.

Cela lui paraîtrait aller trop loin pour le moment. Deuxièmement, sur la question de la prise en charge de ces jeunes, il demande s'il existe des structures auxquelles les jeunes peuvent s'adresser pour leur permettre d'éviter de tomber dans ce piège de la fumée ou d'en sortir. Troisièmement, pour l'argument sur les déchets, il pense que ce sont des arguments futiles. Il remercie M. Etter pour son éclairage nuancé et intéressé.

M. Humair explique que la problématique du tabagisme chez les jeunes se traduit par extrêmement peu de demandes, c'est même exceptionnel qu'il y ait une démarche faite par un jeune pour se sevrer du tabac. Avant 30 ans, c'est très rare qu'un fumeur s'adresse à eux. Il y a quand même des endroits où les jeunes peuvent aller, notamment l'Unité Santé Jeunes.

Cela reste extrêmement marginal. Ils se sont rendu compte qu'il y avait très peu de jeunes preneurs. Dans les consultations, ils ne voient quasiment pas de jeunes, même jamais. Ils ont parfois un parent qui amène son enfant, mais c'est rare. Ces jeunes ne réalisent pas le problème que cela cause. Peut-être que, s'il y avait des mesures plus contraignantes, cela augmenterait la demande de consultations. Il faudrait également un prix du tabac élevé pour éviter que les jeunes fument.

Malheureusement, la taxation n'a pas augmenté depuis de nombreuses années. L'interdiction de la publicité est aussi très efficace chez les jeunes. Mais la loi est très déficitaire en Suisse dans ce domaine. Il espère que les cantons feront quelque chose de leur côté. En ce qui concerne l'extension de l'art. 3 à d'autres lieux, c'est un exemple qu'ils ont pris, parce que c'est un lieu fréquenté de manière substantielle par les jeunes. Il est clair qu'ils s'attaquent à toute l'industrie de la restauration, mais ce serait quelque chose qui a du sens. C'est la partie des lieux publics où il y a le plus de plaintes de la part de la population. Il pourrait y avoir une incompréhension de la population, dans le cas où les terrasses ne figureraient pas dans le PL. Il ne dit pas qu'il faut le faire absolument. Par rapport aux grandes manifestations, là aussi il y a beaucoup de jeunes, par exemple les spectateurs de la course de l'Escalade.

La présidente apporte un complément en expliquant que ce PL a été déposé en plein confinement. Elle estime que, avec cette pandémie mondiale, il y a déjà beaucoup de contraintes qui pèsent sur la population et la restauration, ce n'est donc pas le bon moment pour inclure les terrasses de manière globale.

Un député PLR fait savoir qu'il adhère totalement au PL dans sa forme actuelle.

Une députée EAG aimerait revenir sur l'aspect de l'addiction au tabac de personnes qui présentent des problématiques psychiques. Empêcher ces personnes de fumer sans proposer d'alternatives lui paraît extrêmement problématique.

Elle demande si on pourrait faire d'autres choses pour ces personnes. Certaines personnes préfèrent se passer de manger pour pouvoir acheter des cigarettes. Elle demande s'il faut que leur thérapeute soit beaucoup plus incisif sur cette interdépendance entre leur état et la consommation de tabac. Elle ne veut pas que ces personnes soient ostracisées.

M. Humair répond qu'ils ont deux activités au CIPRET : une au Centre-Espoir et une au CAPPI. Dans les deux lieux, ils ont des interventions qui visent justement à soutenir et aider ces personnes à arrêter de fumer. Souvent, ces personnes ont aussi une maladie physique qui se rajoute à leur problématique psychiatrique.

Le tabac peut devenir une nécessité. Il y a une très forte prévalence du tabagisme dans ces groupes de population là, qui va jusqu'à 70% chez les schizophrènes par exemple. D'autre part, il est clair que si on prend des mesures qui les empêchent de fumer dans certains lieux, cela nécessite soit une alternative, soit une prise en charge de cette problématique. Il ajoute que leurs interventions ne marchent pas trop mal.

Un député EAG demande s'ils approchent également les thérapeutes privés.

M. Humair répond que oui, par la formation et la formation du personnel soignant intrahospitalier. Mais ils se sont rendu compte que la prévalence du tabagisme était plus élevée chez les professionnels de la santé mentale que chez les autres professionnels de la santé, ce qui est aussi problématique.

M. Etter explique que les chewing-gums nicotiques sont aussi une solution. Mais il voit deux aspects pour cette population vulnérable : l'aspect des symptômes de sevrage et l'aspect de la stigmatisation et de la punition. On va punir des gens qui souffrent d'une addiction. Il demande comment on accompagnera cela et comment on va aider les directeurs d'école à prendre cela en charge.

Un député S indique que l'Association suisse de prévention du tabagisme leur a dit que le lobby du tabac était très fort en Suisse et que la Suisse était très mal classée à ce niveau-là en comparaison européenne et même internationale. Il demande si cette information est vraie.

Ensuite, par rapport aux produits du tabac qui sont moins nocifs que la cigarette mais quand même nocifs, il a appris qu'il y avait une grande variabilité entre ces produits. La vapoteuse par exemple est beaucoup moins

dangereuse que d'autres types de produits du tabac ingérés par les jeunes. Il demande s'ils ont du recul là-dessus.

Les produits comme IQOS et Snooze sont en augmentation. Il demande s'ils confirment cette tendance. Il souhaiterait en savoir plus sur les différences entre ces produits du tabac qui ne sont pas la cigarette classique mais sont néanmoins dangereux.

M. Etter répond que la mauvaise classification de la Suisse vient du fait qu'il y a peu de mesures en Suisse prises contre le tabagisme. Ils sont très en retard sur les mesures efficaces. Il dit que ce n'est pas seulement à cause des lobbies. Une analyse sur la question a été faite, et la conclusion montre que ce ne sont pas seulement les lobbies le problème, mais aussi la faiblesse du milieu de la prévention qui n'a pas su s'unir pour faire passer un message clair et fort. La prévention est très fragmentée. Il y a beaucoup de turnover, beaucoup de personnes très peu expérimentées et qui restent pour peu de temps.

Ce n'est pas seulement les « méchants lobbies » mais aussi la faiblesse structurelle de la prévention, aussi par manque de financement (mais pas seulement). Sur les nouveaux produits, les experts du domaine sont divisés. Il y a un certain nombre de choses sur lesquelles les experts sont d'accord : tout ce qui utilise la combustion est plus dangereux que le reste. La combustion produit les mêmes substances toxiques que la cigarette.

Après, c'est une question de degré, de force de la preuve. En Suède, les hommes ont massivement passé de la cigarette au Snooze (comme un petit sachet de thé contenant du tabac que l'on met dans la bouche). Et le taux de mortalité dû à des cancers du poumon est beaucoup plus faible. Quant à IQOS, c'est du tabac chauffé. La FDA américaine a autorisé Philip Morris à déclarer que son produit est à moindre risque. C'est la FDA qui le dit.

Après, il n'y a pas d'études à long terme qui disent de combien cela réduit le risque. Malgré tout, il y a une incertitude comme dans tous les domaines de la santé publique. Tout ce qui est sans combustion est quand même moins dangereux. Et il faut, dans la mesure du possible, accompagner la politique. Il ne faut pas dire non à tout.

M. Humair souhaite rebondir là-dessus et ajoute qu'il faut quand même relever que l'industrie du tabac est quand même assez régulièrement prise à parti pour sa politique, notamment lorsqu'elle annonce que IQOS est 90% moins dangereux que la cigarette. C'est de la communication parfois franchement mensongère ou en tout cas extrêmement limite.

Pour revenir sur l'interférence de l'industrie du tabac, il y a un tout récent rapport avec un classement des pays du monde, qui a mesuré l'index

d'interférence de l'industrie du tabac dans la population : la Suisse se classe au deuxième rang (donc le deuxième pays avec l'interférence la plus forte).

Cette interférence de l'industrie du tabac est particulièrement poussée en Suisse. L'industrie met un très gros effort sur la Suisse depuis toujours. Ils ont des armées de lobbyistes qui sont là pour contacter des gens qui ont un pouvoir décisionnel. Il y a aussi des choses qui ne dépendent pas de l'industrie du tabac, par exemple le Snooze.

C'était jusqu'à il y a deux ans interdit en Suisse. Malheureusement il y a un très faible contrôle de ce qui existe, certains Snooze sont parfois très dosés en nicotine. Les jeunes se sont passablement intéressés à cela. Ce sont des produits que l'on trouve dans les kiosques. Le dernier produit apparu est le sachet de nicotine, mais qui ne contient pas de tabac (contrairement au Snooze).

Un sachet équivaut en nicotine à 4-5 cigarettes. L'industrie du tabac, notamment une qui a son siège à Lausanne, proclame déjà la fin de la cigarette, mais ne s'empresse pas de diminuer la production de cigarettes.

La présidente remercie les auditionnés pour les compléments qu'ils ont apportés.

Les auditionnés remercient les députés pour leur invitation.

La présidente annonce qu'il n'y aura plus d'auditions pour ce PL. Il sera voté le 17 décembre prochain. Elle appelle les députés à lui transmettre les éventuels amendements en amont, au plus tard le 14 décembre, afin de faciliter le processus.

## **Séance du vendredi 17 décembre 2021**

### **Vote du projet de loi**

Concernant le PL 12806, la présidente explique qu'ils n'ont pas reçu d'amendements en amont. Elle demande aux députés s'ils en ont à soumettre pendant la séance.

Un député MCG explique avoir pensé à un amendement avec son collègue MCG, mais ils ne l'ont pas encore rédigé. L'idée serait d'élargir les lieux aux arrêts de transports publics. Il peut l'envoyer à la commission.

Un député PDC demande si ce n'est pas déjà le cas.

La présidente répond qu'il lui semble que pour les arrêts CFF c'est bien le cas en effet, mais pas pour les arrêts de transports publics (TPG). Elle demande au département s'ils ont des amendements.

M. Bron fait savoir que de leur côté ils n'ont pas d'amendement à apporter.

M<sup>me</sup> Etienne ajoute qu'a priori le PL englobe déjà la plupart des lieux qui les intéressent.

La présidente annonce que cet amendement sera ajouté dans la liste des amendements (en partage d'écran de la réunion Zoom pendant la séance). Avant de procéder au vote, elle cède la parole aux députés pour les prises de position.

Un député PDC annonce que le PDC soutient l'intégralité de ce PL, y compris l'amendement MCG concernant les arrêts TPG. Ils sont très sensibles à cette problématique surtout depuis que la LTab (loi fédérale sur l'imposition du tabac) a été acceptée par les Chambres fédérales, car elle laisse une grande liberté de publicité notamment dans les médias.

Et cela ne leur convient pas. Cela empêche la Suisse de ratifier la convention-cadre pour cette raison. Ils sont dans les derniers pays à ne pas pouvoir signer cette convention-cadre. Il pense que c'est un sujet extrêmement sensible. Les ravages de la fumée en Suisse sont connus : 10 000 morts par année en Suisse. On parle souvent de liberté économique, mais cette liberté économique tue 1 consommateur sur 2 et coûte plusieurs milliards à nos entreprises, sans compter les coûts pour les caisses maladie. On sait pourquoi les industries du tabac ciblent surtout les jeunes.

Un fumeur qui a commencé à fumer avant 21 ans deviendra plus probablement fumeur. Il pense qu'il faut absolument freiner la possibilité de contact avec la première cigarette et c'est pour cela qu'ils vont soutenir ce PL dans sa globalité.

Un député Ve fait savoir que les Vertes et les Verts soutiendront ce PL pour les mêmes raisons évoquées par le député PDC, y compris l'amendement MCG. Il y a pas mal de jeunes aux arrêts de transports publics. La question qui pourrait encore se poser est celle d'étendre cette interdiction aux terrasses, suite aux auditions qu'ils ont pu avoir. Mais il leur semble qu'il faut aller pas à pas. Ils voteront donc le PL tel quel ainsi que l'amendement MCG.

Un député MCG explique que c'est une loi importante, parce que l'on sait comment le tabagisme se développe. La loi va dans la bonne direction, c'est-à-dire la réduction des méfaits du tabac en particulier vis-à-vis du public le plus fragile et qui a toute l'attention des cigarettiers, à savoir les jeunes. Ils ne se font pas d'illusion, car ils savent que hors de ces lieux cela va continuer. Il demande aux députés de soutenir leur amendement. Interdire la fumée aux arrêts des transports publics n'est pas négligeable selon lui.

Une députée EAG annonce que le groupe Ensemble à Gauche soutiendra le PL. Il y a en effet une banalisation de la fumée et des risques induits par la fumée, mais aussi une forme d'hypocrisie à percevoir des taxes sur ce produit.

Elle ressent toutefois une petite gêne, et rappelle que le titre est le suivant : « renforcement de la jeunesse contre le tabagisme ». Et à élargir trop le champ (terrasses, arrêts TPG), c'est l'entier des fumeurs qu'ils vont sanctionner. Elle se demande si c'est bien l'objectif de la loi. Elle pense qu'il faut faire preuve de prudence.

L'amendement MCG l'interpelle. Il y a des populations véritablement addictes au tabac et, même si des moyens de soutien sont prévus, pas tout le monde n'y a accès. Elle soutient sans réserve ce PL, mais ses contours l'interrogent. Des élargissements lui semblent problématiques.

Un député PRL fait savoir que le PLR votera le PL et l'amendement MCG également. L'élargissement aux arrêts de transports publics lui paraît adéquat, car c'est un endroit où il y a beaucoup de jeunes. Concernant les doutes de la députée EAG, il tient à dire que ce n'est pas un endroit où l'on est censé rester, donc cela ne devrait pas être une réelle contrainte pour les fumeurs adultes. Cela reste dans l'esprit du PL. Pour les terrasses, ils n'y sont pas favorables, car ils entreraient en confrontation avec le monde de la restauration. Cela ne leur paraît pas opportun.

Un député PLR rebondit sur les propos de son collègue PLR et ajoute que, s'ils veulent toucher à des commerces, il faudrait les entendre avant de prendre une décision. Donc si une majorité souhaite voter un tel amendement, avant d'aller de l'avant, il pense que le minimum serait d'entendre les cafetiers restaurateurs.

La présidente rappelle que l'exposé des motifs du PL exclut clairement les terrasses.

La présidente passe au vote sur le PL 12806.

### *1<sup>er</sup> débat*

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 12806 :

Oui :	14 (3 PLR, 2 PDC, 1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 PLR)

**L'entrée en matière est acceptée.**

## 2<sup>e</sup> débat – article par article

La présidente procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

Titre et préambule	pas d'opposition, adopté
art. 1 souligné	pas d'opposition, adopté
art. 1 al. 1	pas d'opposition, adopté
art. 2 al. 1	pas d'opposition, adopté
art. 2 al. 2	pas d'opposition, adopté
art. 3	

Un député MCG propose un amendement à l'art. 3 al. 2, à savoir l'inclusion des arrêts des transports publics.

La présidente met aux voix l'amendement du député MCG à l'art. 3 al. 2 :

### f) les arrêts de transports publics.

Oui :	9 (2 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 1 S, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	6 (2 PLR, 2 S, 1 Ve, 1 EAG)

**L'amendement est accepté.**

La présidente met aux voix l'art. 3, dans son ensemble, tel qu'amendé :

Oui :	13 (3 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	–
Abstentions :	2 (1 EAG, 1 PLR)

**L'art. 3 dans son ensemble, ainsi amendé, est adopté.**

art. 6 al. 1	pas d'opposition, adopté
art. 2 souligné	pas d'opposition, adopté

## 3<sup>e</sup> débat

La présidente met aux voix l'ensemble du PL 12806 (tel qu'amendé) :

Oui :	14 (3 PLR, 2 PDC, 1 EAG, 2 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 UDC)
Non :	–
Abstentions :	1 (1 PLR)

**Le PL 12806, tel qu'amendé, est accepté.**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Sans surprise, les diverses personnes représentant des associations ayant été auditionnées ont largement soutenu ce texte. Il s'agit de santé publique, mais aussi de l'avenir de nos enfants.

Au nom de la commission de la santé, je vous invite unanimement à soutenir ce projet de loi qui va dans le bon sens et dans l'intérêt de notre société et pour nos jeunes.

## **Projet de loi (12806-A)**

**modifiant la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF)  
(K 1 18) (Renforcement de la protection de la jeunesse contre le tabagisme)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Modifications**

La loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, du 22 janvier 2009,  
est modifiée comme suit :

#### **1<sup>er</sup> considérant (nouveau, le 1<sup>er</sup> considérant ancien devenant le 2<sup>e</sup> considérant) et 2<sup>e</sup> considérant (nouvelle teneur)**

vu l'article 4 de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif, du  
3 octobre 2008 ;

vu les articles 172, alinéa 1, et 176 de la constitution de la République et  
canton de Genève, du 14 octobre 2012 (ci-après : la constitution),

#### **Art. 1, al. 1 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> La présente loi a pour but de protéger la population, et en particulier la  
jeunesse, contre l'exposition au tabagisme et de mettre en œuvre  
l'interdiction de fumer prévue par l'article 176 de la constitution.

#### **Art. 2, al. 1 et 2 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> Il est interdit de fumer dans les lieux publics ou accessibles au public  
intérieurs ou fermés, ainsi que dans les lieux publics ou accessibles au public  
extérieurs ou ouverts visés à l'article 3, alinéa 2 de la présente loi (ci-après :  
lieux publics).

<sup>2</sup> On entend par accessibles au public tous les lieux dont l'accès n'est pas  
réservé à un cercle de personnes déterminé et délimité de manière étroite.

#### **Art. 3, phrase introductive (nouvelle teneur) et al. 2 (nouveau)**

<sup>1</sup> L'interdiction de fumer dans les lieux intérieurs ou fermés concerne  
notamment :

<sup>2</sup> L'interdiction de fumer dans les lieux extérieurs ou ouverts concerne exclusivement :

- a) les espaces non fermés des établissements de formation, des écoles et des garderies ;
- b) les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires ;
- c) les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs ;
- d) les patinoires et les piscines ;
- e) les terrains des camps de jour et des camps de vacances ;
- f) les arrêts des transports publics.

**Art. 6, al. 1 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> L'exploitant ou le responsable des lieux publics signale de façon visible l'interdiction de fumer par voie d'affichage, notamment à l'entrée ou, dans le cas d'un lieu extérieur, aux abords directs de celui-ci.

**Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

# Politique cantonale de prévention du tabagisme

Secteur prévention et promotion de la santé (SPPS)  
22 octobre 2021



Département de la sécurité, de la population et de la santé  
Service du médecin cantonal

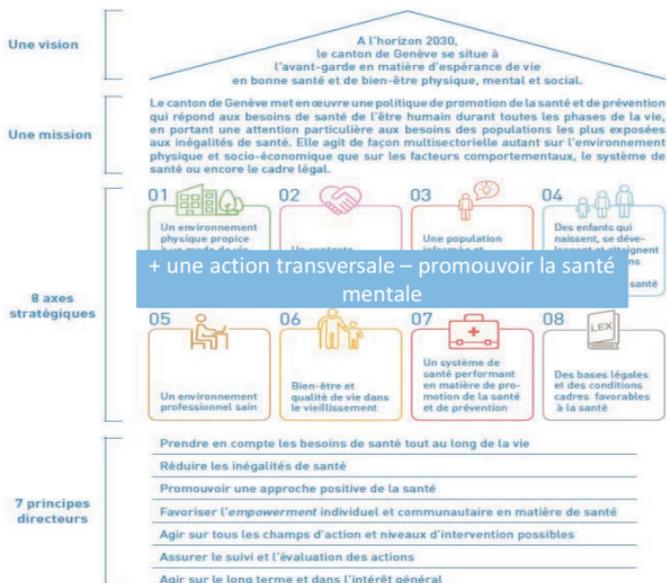
28/10/2021 - Page 1

## Préambule

Concept cantonal de promotion de la santé  
et de prévention 2030



## Concept cantonal de promotion de la santé et de prévention 2030



## Plan

1

Situation de la prévention du tabagisme à Genève

2

Stratégie cantonale de prévention du tabagisme

3

Position sur le PL 12806 modifiant la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics

4

Questions-réponses



# 1.1

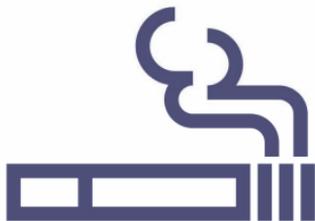
## Situation à Genève

Cadre sanitaire et épidémiologique



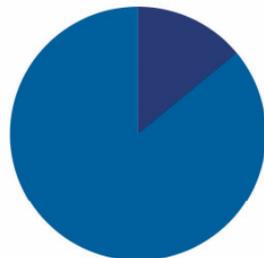
### Estimation du nombre de décès liés au tabagisme dans la population (2015)

9'500  
décès par an



=

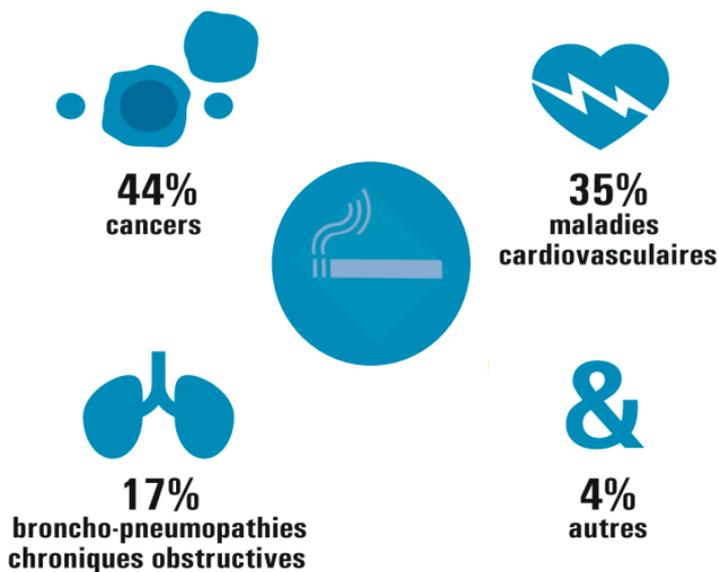
14%  
de l'ensemble  
des décès



**Le tabagisme est responsable de la majorité des décès évitables**

Source: Mattlli et al., 2019

## Maladies associées aux décès liés au tabac (2015)



Source: Mattli et al., 2019

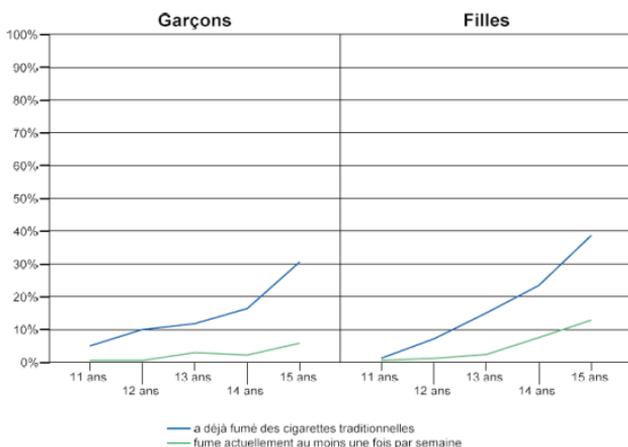
## Estimation des coûts sociaux liés au tabagisme (2017)



Source: Fischer et al. 2000

## Consommation de tabac chez les jeunes de 11 à 15 ans (2018)

Figure 6.1.1 Proportions des élèves de 11 à 15 ans qui ont fumé des cigarettes traditionnelles au moins une fois dans leur vie resp. qui fument actuellement au moins une fois par semaine, selon le sexe et l'âge (HBSC Genève 2018)



Source: HBSC (Delgrande Jordan et al., 2019)

28/10/2021 - Page 9

## Consommation des produits assimilés au tabac chez les jeunes de 14 à 15 ans (2018)

	Prévalence à vie	Prévalence à 30 jours
Cigarette électronique	14ans : 33.1% ♂, 26.4% ♀ 15ans : 45.9% ♂, 42.9% ♀	14ans : 17.2% ♂, 10.5% ♀ 15ans : 17.9% ♂, 14.3% ♀
Tabac à chauffer	14ans : <1% ♂ & ♀ 15ans : <1% ♂, 3.2% ♀	14ans : <1% ♂ & ♀ 15ans : <1% ♂, 3.2% ♀
Snus	14ans : <1% ♂ & ♀ 15ans : <1.2% ♂, 3.2% ♀	14-15 ans : <1% ♂ & ♀
Pipe à eau	14ans : 7.1% ♂, 4.2% ♀ 15ans : 21.4% ♂, 7.2% ♀	14ans : 2.3% ♂, 1.4% ♀ 15ans : 9.5% ♂, 1.6% ♀

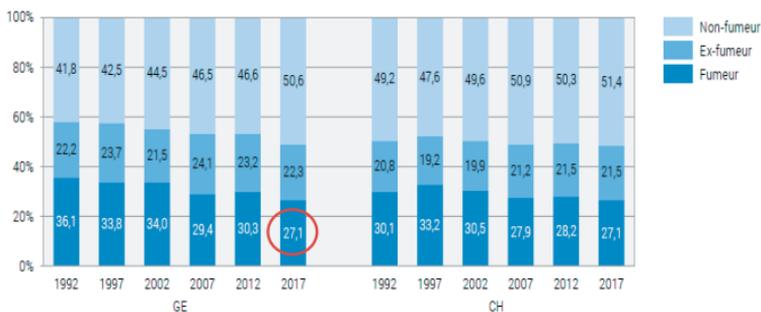
Source: HBSC (Delgrande Jordan et al., 2019)

28/10/2021 - Page 10

## Consommation de tabac dans la population de 15 ans et plus (2017)

Consommation de tabac, canton de Genève et Suisse, de 1992 à 2017

G3.14



1992: n=1035 (GE), n=15282 (CH); 1997: n=1046 (GE), n=12994 (CH); 2002: n=1017 (GE), n=19698 (CH); 2007: n=1044 (GE), n=18747 (CH); 2012: n=1149 (GE), n=21591 (CH); 2017: n=1214 (GE), n=22131 (CH)

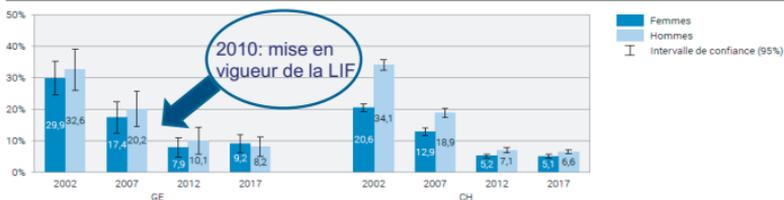
Source: Enquête suisse sur la santé (OFS,2020)

28/10/2021 - Page 11

## Exposition à la fumée secondaire dans la population de 15 ans et plus (2017)

Exposition à la fumée secondaire (au moins une heure par jour), selon le sexe, canton de Genève et Suisse, de 2002 à 2017

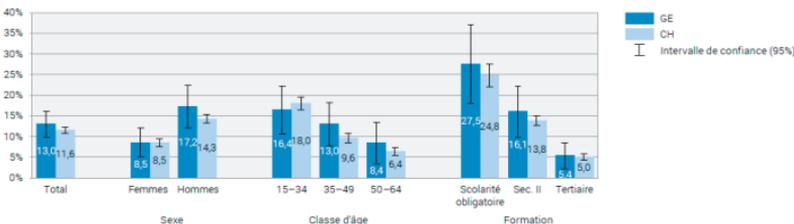
G3.18



2002: n=650 (GE), n=12952 (CH); 2007: n=662 (GE), n=12741 (CH); 2012: n=752 (GE), n=14984 (CH); 2017: n=850 (GE), n=15645 (CH)

Exposition à la fumée secondaire au travail (au moins un quart du temps), selon le sexe, l'âge et la formation, canton de Genève et Suisse, en 2017 (personnes actives occupées)

G3.19



n=543 (GE), n=11594 (CH)

Source: Enquête suisse sur la santé (OFS,2020)

28/10/2021 - Page 12

# 1.2

## Situation à Genève

### Cadre législatif et stratégique



#### Ratification

- 182 pays ont ratifié ce traité, pas la Suisse

#### Objectif

Réduire la demande et l'offre de tabac

#### Mesures principales

- Surveiller la consommation de tabac
- Protéger la population contre la fumée du tabac
- Soutenir l'arrêt du tabac
- Informer contre les dangers du tabagisme
- **Faire respecter l'interdiction de la publicité en faveur du tabac, de la promotion et du parrainage (art.13)**
- Augmenter les taxes sur le tabac



Source: Organisation mondiale de la Santé,  
Convention-cadre pour la lutte antitabac  
(2005)

## 6 mesures minimales en matière de publicité, de promotion et de parrainage

1. Interdiction de promouvoir un produit du tabac en donnant une impression erronée du produit.
2. Mise en garde accompagnant la promotion et le parrainage;
3. Limitation des mesures d'incitation à l'achat de produits du tabac; (rabais)
4. **Obligation pour l'industrie de communiquer les dépenses consacrées à la publicité, à la promotion et au parrainage;**
5. Restrictions à la publicité, à la promotion et au parrainage dans la presse écrite et dans d'autres médias tels que l'internet;
6. Restrictions du parrainage de manifestations à caractère international et des participants à ces manifestations.

### Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab)

#### Chronologie

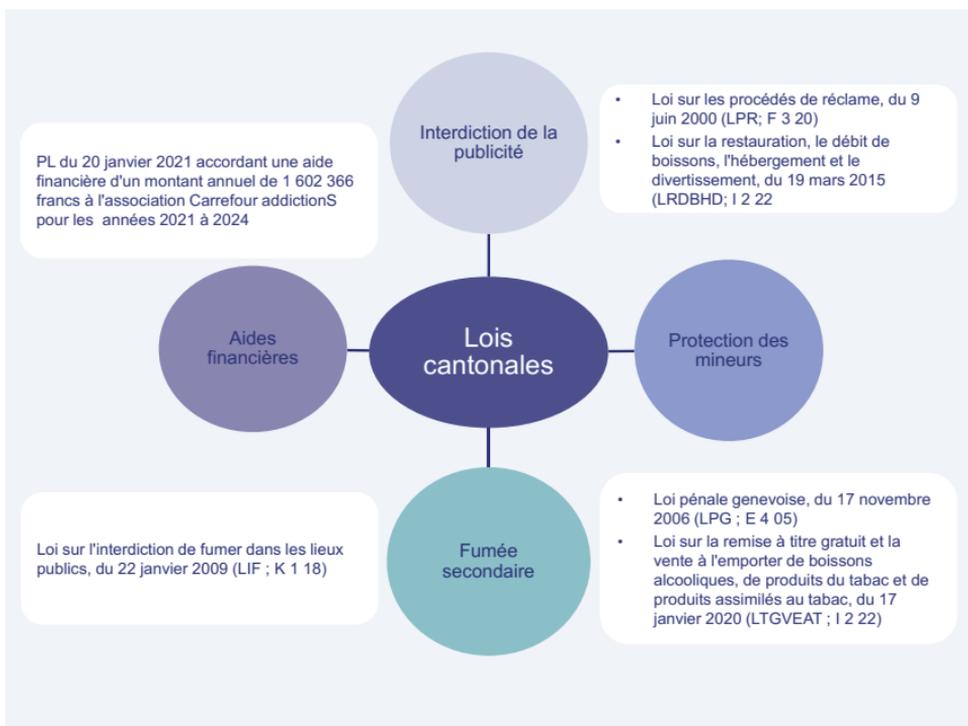


- 1<sup>er</sup> octobre 2021: adoptée par l'Assemblée fédérale
- 20 janvier 2022 : soumise au délai référendaire
- 13 février 2022 : soumise à votation de l'initiative populaire fédérale «Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac»

#### Élément de divergence avec les milieux de la prévention



- ❖ Degré d'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage



# 1.3

## Situation à Genève

Cadre d'action



## Plan cantonal de promotion de la santé et prévention 2019-2023



28/10/2021 - Page 19

## Actions tabac du plan cantonal PSP

### Action 2.2

Renforcer les compétences en santé de la population

### Action 8.1

Aligner au plus près la législation cantonale à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT)

- Analyse de l'interdiction de la publicité, promotion et parrainage
- Recommandation de la CCMA

### Action 8.6

Développer un programme cantonal de prévention du tabagisme (PCT)

## Subventions

### CIPRET-Carrefour addictionS

- Informer et sensibiliser la population
- Encourager l'arrêt du tabac
- Protéger contre la fumée secondaire
- Contribuer au développement d'une stratégie de dénormalisation

### Planète santé

- Développer une campagne de communication auprès des jeunes

28/10/2021 - Page 21

# 2

## Stratégie cantonale de prévention du tabagisme

---



## Vision

Créer un chemin de vie libre de nicotine et de tabac  
pour les nouvelles générations



STADT UND KANTON GENÈVE  
**ROCKVRIJE  
GENERATIE**

Source: Houtenbos, L. (2018, 29 novembre). The work of the Dutch Cancer Society on a Smokefree Generation [Diapositives]. Séminaire de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme.

28/10/2021 - Page 23

## Mission

Le canton de Genève s'engage, dans les limites du cadre législatif fédéral et cantonal, à mettre en œuvre les mesures prévues par la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac en vue de diminuer la prévalence de la consommation de tabac et des produits assimilés au tabac

## Objectifs stratégiques



Source: Houtenbos, L. (2018, 29 novembre). The work of the Dutch Cancer Society on a Smokefree Generation [Diapositives]. Séminaire de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme.

### 3

## Position sur le PL 12806 interdiction de fumer dans les lieux publics



## Arguments en faveur du PL 12806

### Ancrage international

La Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) prévoit que « des mesures de protection doivent être mises en place (...), le cas échéant, dans « d'autres » lieux publics (c'est-à-dire des lieux extérieurs ou semi-ouverts) »

### Effets sur la santé

- Effets positifs sur la santé des enfants ayant de l'asthme (To, T. et al., 2021)
- Niveaux élevés de fumée secondaire dans les zones intérieures non-fumeurs adjacentes. (Sureda, X., et al., 2013)

### Effets sur les comportements

- Influence de la norme sur l'initiation de la consommation chez les jeunes (Ettlin, R. et al., 2016)

## Propositions d'ajouts

### Lieux extérieurs et ouverts

- Aux abords des HUG (la maternité et la pédiatrie)

### Lieux intérieurs et fermés

- Voitures privées en présence d'enfants (Rado, M. K. et al., 2021)

# 4

## Questions-réponses

---



**Merci de votre attention !**



Arbeitsgemeinschaft  
Tabakprävention Schweiz  
Association suisse pour  
la prévention du tabagisme  
Associazione svizzera per  
la prevenzione del tabagismo



Stadt Gossau, St. Gallen

# Zones non-fumeurs dans l'espace public

Factsheet

Novembre 2021

Tout le monde devrait être libre de respirer de l'air pur, c'est-à-dire sans fumée, dans l'espace public<sup>1</sup>. Cet «air sans fumée» doit être totalement exempt de fumée sous quelque forme que ce soit. Ce concept désigne, sans s'y limiter, l'air dans lequel aucune fumée:

- n'est détectée visuellement,
- n'est détectée olfactivement,
- n'est ressentie,
- et ne peut être mesurée. 2

Le terme de fumée ne s'applique pas seulement à la fumée des produits du tabac de toutes sortes, mais aussi aux différentes formes d'aérosols émis par les cigarettes électroniques.



Action stop2drop: <https://stop2drop.com>



### Un bon exemple pour aller de l'avant

Toute institution ou organisation qui émet des directives pour imposer un air sans fumée fait figure d'exemple. Cette initiative ne sert pas uniquement à motiver les gens à arrêter de fumer, mais encourage aussi d'autres institutions à faire de même. Il faut savoir combiner les mesures incitatives pour convaincre les fumeurs de cesser leur consommation. Faire de tous les espaces publics extérieurs des zones non-fumeurs est un premier pas indispensable. Pour le service responsable, il est plus facile d'aborder le problème en invoquant la volonté politique. Il montre ainsi qu'il se préoccupe de la santé des collaboratrices et collaborateurs sur leur lieu de travail, ainsi que de celle de la population.

**Lieux publics:** l'article 8 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac<sup>3</sup> prescrit la protection contre l'exposition à la fumée passive. Cette disposition s'applique aux postes de travail situés à l'intérieur des bâtiments, aux transports en commun, aux espaces intérieurs des lieux publics et aux autres lieux publics éventuels. On entend par lieu public tout espace, ouvert ou fermé, accessible à la population, notamment: les zones de travail publiques ou privées, les parcs publics, les terrains de sport, les places de jeux, les établissements de formation (écoles, universités) ou de soins (hôpitaux, homes, etc.), les terrasses des restaurants, les gares ferroviaires et routières et tout autre lieu où les gens peuvent ou doivent séjourner pour des raisons professionnelles ou privées. Dans tous ces endroits, chacun doit avoir la possibilité de respirer un air sans fumée.

**La fumée passive, en plein air aussi!** Même en plein air, la fumée nuit à la qualité de l'air<sup>4</sup>. D'une manière générale, l'exposition à la fumée passive est moins forte à l'extérieur qu'à l'intérieur. Toutefois, plusieurs études ont montré que l'exposition à la fumée passive en plein air pouvait être comparable à celle à l'intérieur dans certaines circonstances. Il semble que les interdictions de fumer à l'intérieur déplacent le problème en augmentant l'exposition à la fumée passive dans les zones extérieures attenantes. En outre, dans les espaces intérieurs frappés d'une interdiction de fumer qui ne disposent que d'un extérieur à moitié fermé, les valeurs de fumée passive sont supérieures à celles qu'on trouve dans les espaces pourvus d'un extérieur totalement ouvert, ce qui tend à prouver que la fumée passive émise à l'extérieur peut rentrer dans les pièces<sup>5</sup>. La législation actuelle visant à limiter le tabagisme dans les espaces intérieurs semble insuffisante pour protéger les employés et la clientèle des restaurants et des établissements hôteliers de l'exposition à la fumée passive. Les lois destinées à endiguer la consommation de tabac devraient tenir compte de ces constatations et envisager de circonscrire la consommation de tabac aux terrasses de certains lieux de séjour pour assurer une protection efficace de l'ensemble des personnes concernées.



### Le cas de la Suède

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, il est interdit de fumer dans toutes sortes de lieux publics en plein air en Suède, tels que les places de jeux, les gares et les terrasses des restaurants et des bars. Cette interdiction s'applique aussi aux cigarettes électroniques<sup>6</sup>.

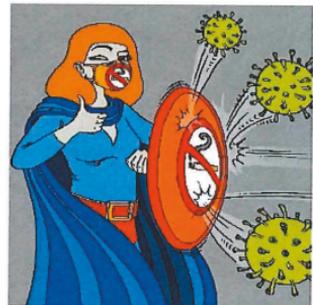
## Fumée passive et COVID-19

La pandémie de COVID-19 a touché l'Espagne de plein fouet. En septembre 2020, après une forte hausse du nombre de cas quotidiens, l'Espagne a décidé de limiter la consommation de tabac dans des espaces extérieurs comme les rues et les terrasses, en arguant que fumer était susceptible de propager le virus. La réglementation espagnole de la consommation de tabac dans les espaces extérieurs s'inscrit dans la lignée de la déclaration de l'OMS concernant le tabagisme et le COVID-19<sup>7</sup>. Depuis, il a été prouvé et reconnu dans une large mesure que le coronavirus se transmet par l'air<sup>8</sup>, ce qui confirme que les aérosols de la fumée de cigarette ou émis par les cigarettes électroniques représentent probablement un risque accru d'exposition. La population espagnole a bien accepté les interdictions de fumer en plein air et a soutenu cette mesure. En janvier 2021, une interdiction similaire a été prononcée à Milan, l'Italie du Nord ayant aussi été fortement impactée par la première vague de la pandémie. La Suisse devrait s'inspirer de l'Espagne et de l'Italie dans le but d'enrayer l'épidémie de COVID-19, mais aussi d'éviter de nouvelles épidémies ou de nouvelles vagues.



Autocollant signalant une zone non-fumeurs dans un café de Tarragone, en Espagne.

Photo: Inés Raigón



Vapotage de masse à la foire «Vape Jam». Photo: Mikael Buck/The Guardian

## Des nuages d'aérosols

Les cigarettes électroniques peuvent générer de gros nuages d'aérosols<sup>9</sup>, en particulier en présence de plusieurs vapoteuses ou vapoteurs. Parmi ces derniers s'est développée une toute nouvelle culture, les «chasseurs de nuages» (cloud chasers), qui a pour objectif de normaliser le vapotage dans l'espace public.

## Contribution à la «dénormalisation» du tabagisme

La dénormalisation est un concept visant à changer la vision que l'on a de ce qui passe en général pour un comportement normal et acceptable. L'interdiction de fumer dans l'espace public contribue à dénormaliser le tabagisme aux yeux de la société. En Suisse, la situation est sérieuse: depuis dix ans, la prévalence des fumeuses et des fumeurs est élevée et stagne autour de 27 % au sein de la population adulte, et à plus de 32 % chez les jeunes entre 15 et 25 ans. Durant la dernière décennie, la population suisse a augmenté d'un million de résidents. En chiffres absolus, cela représente au minimum 200 000 fumeuses et fumeurs en plus. Depuis dix ans, les cigarettes électroniques sont en vente libre à des prix très bas, mais le nombre de fumeurs n'a pourtant pas diminué d'un iota. Des progrès sont aussi à faire de toute urgence dans le domaine de la réduction de la fumée passive.



## Protection des enfants

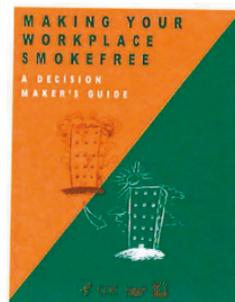
Chacun des espaces publics mentionnés plus haut peut accueillir de jeunes enfants, pour lesquels la fumée passive est particulièrement dangereuse. Pourquoi une maman avec son bébé devrait-elle renoncer à s'asseoir à la terrasse d'un restaurant ou être forcée à changer de place parce que quelqu'un fume ou vapote à quelques mètres d'elle?



Par ailleurs, il arrive fréquemment que des enfants avalent des mégots de cigarettes par inadvertance: Tox Info Suisse reçoit environ 300 appels par an au sujet d'enfants qui ont avalé un mégot ou une cigarette non consommée. Les enfants en bas âge (< 3 ans) sont les plus touchés et les accidents surviennent le plus souvent pendant les mois d'été<sup>10</sup>. Il faudrait donc impérativement éviter que des mégots jonchent le sol de l'espace public.

## Le rôle de l'entreprise

Pour les entreprises, les coûts induits par le tabagisme sont bien réels. En Suisse, les dépenses liées aux jours de travail manqués en raison de maladies inhérentes au tabagisme sont estimées à deux milliards de francs<sup>11</sup>. En introduisant des directives «air sans fumée» dans tous les locaux fermés et les espaces ouverts, une entreprise ne fait pas que protéger le personnel qui ne fume pas, elle encourage aussi les fumeuses et les fumeurs à cesser leur consommation. Ce faisant, elle peut réduire concrètement le nombre de jours d'absence pour cause de maladie et augmenter la productivité. En outre, l'entreprise améliore son image et devient plus attractive lorsqu'il s'agit de recruter de nouveaux collaborateurs. Il existe plusieurs exemples montrant comment rendre son entreprise «sans fumée»<sup>12</sup>.



## Élaboration de mesures pour des lieux non-fumeurs

La mise en œuvre de mesures synonymes de restrictions face à des comportements déjà bien ancrés requiert une planification soignée<sup>13</sup>. Il peut être judicieux de préparer le terrain par une campagne d'information ou un sondage d'opinion parmi les employeurs et les usagers. Très souvent, une majorité silencieuse soutient massivement les mesures en faveur des espaces non-fumeurs. Dès que la décision est prise, elle doit faire l'objet d'une communication claire. Fixer les phases de la mise en œuvre peut aussi contribuer à faire accepter aux fumeuses et fumeurs les nouvelles directives. D'éventuelles sanctions (amendes) ne devraient être introduites qu'à la fin du processus d'implémentation.

**Signalisation et délimitation des zones:** il est recommandé de délimiter de manière évidente les zones entourant un bâtiment public et de signaler visiblement dans lesquelles il est interdit ou autorisé de fumer. Les espaces situés à proximité des entrées des bâtiments publics ou de fenêtres doivent par exemple être clairement signalés comme non-fumeurs. Les espaces fumeurs séparés, situés un peu à l'écart, doivent aussi être signalés et pourvus de poubelles et de cendriers. En 2018, les CFF ont introduit des zones fumeurs tests dans les gares suisses, mais l'absence de délimitation claire, surtout au sol, induisait souvent les usagers en erreur. Résultat: ils continuaient à fumer partout.<sup>14</sup>

**Nous recommandons que les zones fumeurs prévues à l'extérieur se trouvent à bonne distance des entrées principales des bâtiments publics.**



**Diminution de la pollution due aux mégots:** l'action stop2drop a montré qu'il était possible de ramasser près d'un million de mégots de cigarettes en l'espace de deux semaines. Bon nombre de ces mégots ont été récoltés par des élèves à proximité de leur établissement scolaire. On estime qu'environ 18 milliards de mégots de cigarettes sont jetés par terre chaque jour. Or, les mégots sont la cause principale de la pollution au plastique de l'environnement et de l'eau. Délimiter strictement les zones où l'on peut fumer contribuerait à réduire le nombre de mégots jetés négligemment n'importe où. Cela permettrait aussi de diminuer les coûts de nettoyage de l'espace public.



Action stop2drop: <https://stop2drop.com/>



### **Promotion des espaces non-fumeurs: une question de label?**

Introduire des zones non-fumeurs dans l'espace public peut prendre du temps et nécessite parfois un changement fondamental des mentalités. Trop de gens revendiquent encore et toujours la «liberté» de fumer où ils veulent, ce qui représente une liberté plus grande que celle des non-fumeurs. Les initiatives pour changer les choses se multiplient, et notamment les démarches de labellisation. En France, la Ligue contre le cancer a lancé depuis quelques années le label «Espace sans tabac»<sup>15</sup>.



### «Air sans fumée» en plein air: une tendance mondiale

Aux États-Unis, New York City et Los Angeles ont été les premières villes à interdire de fumer sur les places de jeux, dans les parcs publics et sur les plages. Ces dernières années, des mesures semblables ont été introduites dans une large mesure en Australie, à Singapour, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Thaïlande, aux Philippines et au Japon. En Europe, plusieurs pays ont pris des initiatives allant dans le même sens, notamment la Hongrie, la Finlande, Malte, l'Espagne et la Suède, ainsi que quelques villes d'Italie, de Lettonie et de Lituanie. Au Royaume-Uni, il est en outre interdit de fumer dans les stades de football. Aux États-Unis comme dans le monde entier, de nombreux campus universitaires se sont déclarés «non-fumeurs». Soulignons toutefois qu'aucune université suisse ne figure sur la liste des établissements ayant entrepris cette démarche<sup>16</sup>.

Les premiers mois de l'année 2021 ont vu éclore de nouvelles initiatives.

En Italie, Milan a instauré une interdiction de fumer dans les parcs, sur les places de jeux, dans les installations sportives, ainsi qu'aux arrêts de bus et de tram, en vigueur depuis le 19 janvier 2021. Cette interdiction n'est pas absolue : on peut par exemple fumer aux arrêts de bus et de tram à condition de se tenir à au moins 10 m de distance des autres usagers. Ces exceptions sont toutefois appelées à disparaître progressivement. L'objectif des autorités est de mettre en œuvre une interdiction totale de fumer sur la voie publique d'ici 2025<sup>17</sup>. Florence marche sur les traces de la capitale lombarde en introduisant des mesures identiques à partir de juin 2021<sup>18</sup>. Ces mesures ont une importance particulière dans le contexte actuel, la qualité de l'air étant considérée comme un facteur de risque dans le cadre de la pandémie de COVID-19, à laquelle l'Italie du Nord a payé un lourd tribut<sup>19</sup>.

## Pas de cigarettes sur la plage pour les touristes

En février 2021, Barcelone a annoncé qu'à partir de cet été, il serait interdit de fumer sur quatre de ses principales plages. Le non-respect de cette interdiction ne sera pas sanctionné d'une amende dans un premier temps, mais les



la protection de la santé et celle de l'environnement<sup>20</sup>.

mesures deviendront progressivement plus strictes ces prochaines années. Les motifs invoqués sont à la fois



Action de protestation – mégots ramassés sur la plage à Barcelone en 2019. Joan Sanchez/El País



Getty Images

## Grande-Bretagne

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, il est interdit de fumer à proximité des hôpitaux, des places de jeux et des cours d'école au Pays de Galles. Toute infraction est passible d'une amende de 100 livres sterling. Le Pays de Galles avait déjà introduit l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés en 2007. Depuis 2015, il y est aussi interdit de fumer en voiture en présence d'enfants, tout comme en Angleterre<sup>21</sup>.

Sur l'île de Man, à Douglas, les employés et la population ont l'interdiction de fumer dans tous les espaces situés autour de l'hôpital depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021. Les médecins se sont aussi ralliés au mouvement et interdisent de fumer dans l'enceinte de leur cabinet.<sup>22</sup>

## Tessin

La Suisse connaît elle aussi de plus en plus d'initiatives en faveur de lieux publics non-fumeurs. Au Tessin, Bellinzone veut suivre l'exemple de Milan et interdire de fumer dans l'espace public<sup>23</sup>.

Le canton du Tessin a été le premier à introduire une interdiction de fumer dans les restaurants, bien avant l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection contre le tabagisme passif en 2010.

En février 2020, l'administration cantonale tessinoise a aussi limité les pauses cigarette. Les pauses à répétition sont désormais interdites. Les employés n'ont plus le droit de fumer que lors de leurs deux pauses de 15 minutes (une le matin et une l'après-midi). Un code spécial sera attribué pour le timbrage de ces pauses. L'administration va également retirer certains cendriers. Il s'agit là de répondre à une requête parlementaire, qui a mis en évidence une inégalité de traitement manifeste entre les collaborateurs : tandis que les employés qui fument beaucoup font régulièrement des pauses devant l'entrée des bâtiments officiels, les employés non-fumeurs sont beaucoup plus assidus dans leur travail, sans que cela soit visible<sup>24</sup>.



© CdT/Archivio

## Notes

- <sup>1</sup> Bien que les fumeurs revendiquent leur «liberté» de fumer, un tel droit est difficilement défendable. En Suisse, ce débat n'a pas encore eu lieu; nous ne pouvons donc nous référer qu'aux discussions qui ont porté sur ce sujet à l'étranger. Kingston, Hudson B. (2019): There Is No Constitutional Right to Smoke or Toke. Public Health Law Center. St.Paul, Minnesota. Disponible en ligne à l'adresse: <https://www.publichealthlawcenter.org/sites/default/files/resources/No-Constitutional-Right-Smoke-Toke-2019.pdf>.
- <sup>2</sup> FCTC de l'OMS (2007): Directives pour l'application de l'article 8. Directives sur la protection contre l'exposition à la fumée du tabac. Genève. Disponible en ligne à l'adresse: [https://www.who.int/fctc/cop/art%208%20guidelines\\_french.pdf?ua=1](https://www.who.int/fctc/cop/art%208%20guidelines_french.pdf?ua=1).
- <sup>3</sup> [https://www.who.int/fctc/text\\_download/fr/](https://www.who.int/fctc/text_download/fr/)
- <sup>4</sup> Boffi, R.; Ruprecht, A.; Mazza, R.; Ketzel, M.; Invernizzi, G. (2006): A day at the European Respiratory Society Congress: passive smoking influences both outdoor and indoor air quality. In *The European respiratory journal* 27 (4), pp. 862–863. DOI: 10.1183/09031936.06.00148505.
- <sup>5</sup> López, María J.; Fernández, Esteve; Gorini, Giuseppe; Moshammer, Hanns; Polanska, Kinga; Clancy, Luke et al. (2012): Exposure to secondhand smoke in terraces and other outdoor areas of hospitality venues in eight European countries. In *PLoS one* 7 (8), e42130. DOI: 10.1371/journal.pone.0042130.
- <sup>6</sup> <https://www.dw.com/en/sweden-takes-a-step-closer-to-being-smoke-free-by-2025/a-49437303>
- <sup>7</sup> <https://www.who.int/fr/news/item/11-05-2020-who-statement-tobacco-use-and-covid-19>
- <sup>8</sup> Morawska, Lidia; Milton, Donald K. (2020): It Is Time to Address Airborne Transmission of Coronavirus Disease 2019 (COVID-19). In *Clinical Infectious Diseases* 71 (9), pp. 2311–2313. DOI: 10.1093/cid/ciaa939.
- <sup>9</sup> The Guardian, 09.06.2018: <https://www.theguardian.com/society/2018/jun/09/vape-culture-squonkers-drippers-cloud-chasers-simon-usborne>
- <sup>10</sup> Gessler, Mirjam; Weiler, Stefan; Hofer, Katharina E. (2019): Mégots de cigarettes ou cigarettes non fumées – quel danger pour les jeunes enfants? In *Prim Hosp Care* (fr). DOI: 10.4414/phc-f.2019.10153.
- <sup>11</sup> Mattli, Reto; Farcher, Renato; Dettling, Marcel; Syleouni, Maria-Eleni; Wieser, Simon (2019): Die Krankheitslast des Tabakkonsums in der Schweiz. Schätzung für 2015 und Prognose bis 2050. Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften. Wintherthur.
- <sup>12</sup> Office on Smoking and Health. Centers for Disease Control and Prevention, U.S. Department of Health and Human Services (1996): Making Your Workplace Smoke Free: A Decision Maker's Guide. Atlanta.
- <sup>13</sup> Garritsen, Heike H.; Rozema, Andrea D.; van de Goor, Ien A. M.; Kunst, Anton E. (2021): Smoke-Free Sports in The Netherlands: Why Most Sports Clubs Have Not Adopted an Outdoor Smoke-Free Policy. In *International journal of environmental research and public health* 18 (5). DOI: 10.3390/ijerph18052454.
- <sup>14</sup> 20 minutes, 02.06.2021: <https://www.20min.ch/fr/story/les-zones-fumeurs-sur-les-quais-induisent-en-erreur-les-passagers-959174635210>
- <sup>15</sup> [https://www.ligue-cancer.net/article/44414\\_les-espaces-sans-tabac](https://www.ligue-cancer.net/article/44414_les-espaces-sans-tabac)
- <sup>16</sup> [https://en.wikipedia.org/wiki/List\\_of\\_smoke-free\\_colleges\\_and\\_universities](https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_smoke-free_colleges_and_universities)
- <sup>17</sup> La Repubblica, 18.01.2021: [https://milano.repubblica.it/cronaca/2021/01/18/news/divieto\\_fumo\\_milano\\_19\\_gennaio\\_parchi\\_fermate\\_bus\\_tram-283034480/](https://milano.repubblica.it/cronaca/2021/01/18/news/divieto_fumo_milano_19_gennaio_parchi_fermate_bus_tram-283034480/)
- <sup>18</sup> <https://www.firenzetoday.it/cronaca/divieto-fumo-parchi-fermate-autobus.html>
- <sup>19</sup> Conticini, Edoardo; Frediani, Bruno; Caro, Dario (2020): Can atmospheric pollution be considered a co-factor in extremely high level of SARS-CoV-2 lethality in Northern Italy? In *Environmental pollution (Barking, Essex : 1987)* 261, p. 114465. DOI: 10.1016/j.envpol.2020.114465.

---

<sup>20</sup> El Pais, 16.02.2021: <https://elpais.com/espana/catalunya/2021-02-16/barcelona-hara-una-prueba-piloto-para-prohibir-fumar-en-cuatro-playas-este-verano.html>; The Guardian, 17.02.2021: <https://www.theguardian.com/world/2021/feb/17/barcelona-to-ban-smoking-on-four-of-its-beaches>

<sup>21</sup> BBC News Online, 01.03.2021: <https://www.bbc.com/news/uk-wales-56215117>

<sup>22</sup> Isle of Man Today, 01.03.2021:

<http://www.iomtoday.co.im/article.cfm?id=60538&headline=No%20smoking%20at%20the%20hospital&sectionIs=news&searchyear=2021&cat=Health>

<sup>23</sup> Corriere del Ticino, 29.01.2021 : [https://www.cdt.ch/ticino/bellinzona/sigarette-vietate-al-parco-pubblico-bellinzona-dichiara-guerra-al-fumo-LA3750814?\\_sid=ui4CGAx8](https://www.cdt.ch/ticino/bellinzona/sigarette-vietate-al-parco-pubblico-bellinzona-dichiara-guerra-al-fumo-LA3750814?_sid=ui4CGAx8)

<sup>24</sup> Corriere del Ticino, 23.12.2019: <https://www.cdt.ch/ticino/politica/pausa-sigaretta-per-i-funzionari-cantionali-scatta-la-timbratura-AE2161839?refresh=true>